

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



4

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Avril 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

La situation économique suisse

Perspectives pour 1975

Durant les premiers mois de l'année, nous avons été gavés de rapports, d'exposés et de revues rétrospectives sur l'exercice 1974. Jamais encore on s'est posé avec autant d'inquiétude la rituelle question : « Que nous apportera l'année 1975 ? ».

Pour varier le menu, nous reproduisons aujourd'hui quelques extraits d'un rapport de la Commission de recherches économiques, en complément aux « Perspectives économiques » de notre excellent correspondant régulier, M. Roger Schindelholz (voir « Chronique économique » parue dans le dernier numéro.)

-pp-

Tendances générales du développement économique

La phase régressive de l'actuel cycle conjoncturel se poursuivra en 1975. La demande intérieure demeurant faible, le volume des nouvelles commandes étrangères diminuant et le taux de l'emploi global baissant en conséquence, le produit national brut réel sera un peu plus faible qu'en 1974.

Nous pourrions également sauvegarder en 1975 l'équilibre de notre commerce extérieur. Si toutefois, par suite de devises cherchant un placement favorable, le franc suisse continuait à se revaloriser davantage qu'il n'apparaît justifié sous l'angle de la politique commerciale, il pourrait se poser des problèmes pour une partie de notre industrie d'exportation.

Il est probable que le niveau des prix s'élèvera encore. Cependant, si la politique monétaire restrictive n'est pas notablement assouplie, on peut ad-

mettre que le renchérissement sera un peu moins rigoureux que l'année dernière.

Le problème de l'emploi ne se posera que dans quelques branches isolées, avant tout dans la maçonnerie et le bâtiment en général, car on prévoit que les investissements dans la construction diminueront de nouveau cette année, comme ce fut déjà le cas l'an dernier. En appréciant cette évolution, il ne faut pas oublier que le recul actuel représente simplement une certaine normalisation et qu'il ne fait que rapprocher la part de ces investissements dans le produit national brut de celle des pays européens de structure analogue.

Pour la politique conjoncturelle, il se posera le problème de compléter par des mesures visant à stabiliser l'emploi la régulation de notre économie, qui, en raison de son évolution très divergente selon les branches et les régions, a été axée globalement sur la lutte contre le renchérissement. Il s'agira cependant de veiller à ne stimuler la conjoncture que lorsque l'évolution à long terme de la demande paraîtra le justifier.

Investissements dans la construction

Les tendances régressives dans ce domaine persisteront en 1975; on estime que le volume des constructions prévues diminuera à peu près dans la même mesure que l'année précédente.

La construction de logements demeurera également en 1975 le souci majeur de l'économie du bâtiment. Les autorisations de construire accordées durant le premier semestre de 1974 dans les communes de plus de 2000 habitants (— 25,4 % par rapport à la même période de l'année précédente, — 14,9 % en regard du deuxième semestre de

1973), les crédits de construction accordés par les banques de janvier à septembre (— 24 % par rapport à l'année précédente) et la réserve globale de travail dont disposait la maçonnerie au 1^{er} octobre 1974 (— 26 % au regard de 1973) laissent prévoir une nouvelle baisse importante de la production de logements. La « réadaptation » de la construction de logements aux besoins à long terme n'est toutefois de loin pas terminée, si bien que l'on peut de nouveau s'attendre à une forte régression en 1976. Le recul est en premier lieu imputable à la crainte des investisseurs potentiels d'avoir des logements vides et en partie seulement à des problèmes réels de financement que pourraient soulever des mesures en matière de politique monétaire et de crédit. Toujours est-il qu'on ne peut déceler dans l'évolution du nombre des logements qui seront vraisemblablement construits en 1975 dans les communes de plus de 2000 habitants aucune différence entre ceux qui bénéficient d'une aide financière publique et ceux qui n'en reçoivent pas.

Tout donne à penser que le mouvement régressif qui durait depuis 1973 dans la construction artisanale et industrielle s'est arrêté vers la fin de 1974, de sorte que l'on peut prévoir une reprise, quoique d'abord timide, pour 1975.

Dans le secteur des constructions publiques, 1975 sera également l'année d'une nette baisse de la demande. La situation financière précaire des collectivités publiques, qui tend à s'aggraver du fait qu'il devient toujours plus difficile d'emprunter des fonds publics (contrôle des émissions !) et que le citoyen restreint de plus en plus les

possibilités de créer des ressources par un relèvement des impôts, laisse apparaître comme parfaitement probable un recul de la demande réelle d'environ 10 %. Les réductions toucheront vraisemblablement avant tout la construction des routes et, partant, le génie civil.

L'évolution dans les domaines monétaire et financier

... Au vu de la situation régnant dans le secteur de la construction, le Conseil fédéral et la Banque nationale ont décidé d'un commun accord d'assouplir de manière sélective les restrictions de crédit à partir du 15 janvier 1975. Pour la période allant du 1^{er} août 1974 au 31 juillet 1975, la limitation de l'accroissement des crédits est maintenue à 7 %, mais le contingent spécial a été remplacé par une nouvelle réglementation prévoyant que la construction de logements d'intérêt public n'est pas soumise à l'encadrement du crédit et que les crédits destinés à l'étude de projets jusqu'au terme de la phase de préparation, à la construction non luxueuse de logements ainsi qu'aux travaux d'équipement peuvent, sur demande, être libérés de la limitation des crédits. Comme auparavant, les demandes doivent être adressées à une commission consultative; sur proposition de la commission, la Banque nationale prend les décisions en bonne et due forme. La suppression de la limitation des crédits a été rejetée eu égard aux répercussions sur les taux d'intérêt. La forte demande de crédits entraînerait, en l'absence de restrictions, un renforcement de la con-

currence entre les banques pour augmenter les dépôts et, ainsi, une hausse supplémentaire des taux d'intérêt qui est indésirable dans la situation économique actuelle.

En 1975, le contrôle des émissions sera maintenu afin d'éviter un recours excessif au marché des capitaux. Attendu que ce dernier a eu tendance à se stabiliser d'une manière accrue au cours du quatrième trimestre, depuis l'ajustement des taux d'intérêt, le plafond de 4 milliards de francs environ (premier trimestre: 1-1,2 milliard), prévu par la Banque nationale pour les émissions d'emprunts suisses en 1975, devrait être compatible avec les possibilités du marché.

Les budgets publics

... Les chiffres provisoires actuellement disponibles laissent présumer un ralentissement de la croissance des dépenses publiques. On estime toutefois qu'elles augmenteront en valeur réelle et qu'avec plus de 10 pour cent de progression, elles dépasseront presque du double le taux d'accroissement du produit national brut. Selon les estimations provisoires, le total des excédents de dépenses de la Confédération, des cantons et des communes atteindra quelque 2,3 milliards de francs, soit environ 250 millions ou 12 % de plus que le déficit prévu au budget de l'année précédente. Cette aggravation est due au déficit du budget de la Confédération qui est sensiblement plus élevé que pour 1974. L'excédent des dépenses de la Confédération prévu pour 1975 est inférieur de près de 200 millions, celui

des cantons par contre supérieur de 450 millions au résultat du compte de 1973. Quant aux communes, la diminution des déficits escomptés est de 100 millions (un peu plus de 10 %) par rapport au résultat du compte de 1973.

18/2/75

Pensée à méditer...

« Ce n'est pas en s'entre-déchant, en critiquant et en condamnant leurs organisations professionnelles ou syndicales, que les producteurs obtiendront gain de cause. Seul un front commun et uni des institutions et des hommes permettra d'obtenir la « force de frappe » nécessaire pour discuter à « armes égales » avec les pouvoirs publics et les autres groupements économiques. »

Jacques Laedermann

Rédacteur en chef

de « La Terre romande » dans le numéro du 11 janvier 1975.

L'Union suisse des Caisses Raiffeisen est l'organisation de fait chargée de la représentation et de la défense des intérêts de notre mouvement. C'est pourquoi, dans les moments difficiles aussi, les 1165 coopératives qui constituent ce mouvement doivent rester bien unies, solidaires les unes des autres, en vertu de l'adage: Une chaîne n'est jamais plus forte que le plus faible de ses maillons.

-pp-



En l'honneur de la Fédération jurassienne et de ses Caisses affiliées...

qui célébreront en famille, le 31 mai prochain, le cinquantenaire de la fondation de ce sympathique et très actif groupement régional, nous réserverons le cœur du prochain numéro du « Messenger » à la publication du texte de la plaque jubilaire qui sera éditée à cette occasion.

Trouver la personne garantissant un travail impeccable n'est pas une sinécure. Les Raiffeisenistes jurassiens ont la chance de pouvoir compter sur le zèle et le savoir-faire du membre d'honneur de leur Fédération, M. Géo Froi-

devaux, qui nous servira — il n'y a pas l'ombre d'un doute — un excellent cru de derrière les fagots.

Nos coopérateurs de toutes les régions de la Suisse romande peuvent donc, maintenant déjà, se réjouir. « Il y aura non seulement à lire » dans le prochain « Messenger », grâce à M. Froidevaux nous pourrions encore goûter et apprécier une étude complète de la naissance, puis des premiers pas et, enfin, de la marche à l'étoile de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen.

-pp-

La prudence est la mère des vertus...

N'oubliez pas...

... qu'il ne faut pas « bricoler » les installations électriques. Des fils mal posés, mal isolés, peuvent provoquer un court-circuit et enflammer la maison.

... que pour nettoyer des vêtements avec de la benzine, il faut ouvrir la fenêtre ou travailler de préférence sur le balcon, puis laisser s'évaporer entièrement de l'habit le détachant utilisé.

... que les déchets combustibles tels que produits chimiques, chiffons gras, boîtes de vernis, etc., ne doivent pas être jetés dans des sacs en matière synthétique ou inflammable, mais dans des récipients métalliques munis d'un bon couvercle.

... qu'un petit mégot de cigarette peut être à l'origine d'un gros incendie. Ecrasez donc consciencieusement vos mégots et surtout renoncez à fumer au lit !

... que les enfants sont curieux et veulent tout essayer, y compris les allumettes et les briquets qui leur tombent sous la main.

Cipi

**Lisez et faites lire
«votre journal»**

**Le Messenger
Raiffeisen**

Aux gérantes et aux gérants de nos Caisses Raiffeisen

La vente et le paiement des chèques de voyage du Crédit Suisse sont suspendus

La direction du Crédit Suisse a fait parvenir à ses correspondants une communication dont nous reproduisons les passages suivants :

Chèques de voyage en francs suisses du Crédit Suisse

Messieurs,

En présence des nombreuses falsifications, nous nous voyons malheureusement obligés de suspendre, avec effet immédiat, l'émission et l'encaissement de nos propres chèques de voyage.

Nous nous permettons de solliciter votre assistance pour un avertissement rapide de vos services concernés et en plus, nous vous prions d'observer les directives suivantes :

- a) L'émission et la vente de nos chèques de voyage de toute dénomination doivent être arrêtées.
- b) Les chèques reposant en consignation auprès de votre institut sont à anéantir sans exception. Un protocole sera à dresser qui devra contenir les indications suivantes : nombre de chèques, dénomination, série et numéros. Ce protocole sera à envoyer à la direction de notre département Cb.
- c) Nos chèques de voyage (authentiques ou falsifiés) ne doivent plus être encaissés.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

Un capital inaliénable : la connaissance des langues

Chaque année, des centaines de jeunes Suissesses et de jeunes Suisses vont faire un stage à l'étranger pour parfaire les connaissances linguistiques acquises à l'école. Nous avons des demandes de familles sérieuses en Suisse allemande, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, et nous les communiquerons volontiers à ceux qui s'intéressent à un séjour « au pair » d'au moins six mois. Pour l'Angleterre, l'âge minimum est de dix-huit ans. Nous n'organisons pas de séjours de vacances, mais

nous pouvons indiquer l'adresse de cours de langues réputés, en Angleterre et en Allemagne.

André Pulfer

Service de placement et d'échanges
de la Société pédagogique
de la Suisse romande
1802 Corseaux / VD

Pensée

Le temps est un grand maître, il règle bien des choses. *Corneille*

Les « mères-gardiennes »

Une nouvelle possibilité

On « redécouvre » aujourd'hui avec beaucoup d'intérêt les placements familiaux à la journée — cette possibilité d'assurer la garde des enfants en dehors de leur famille. Les associations de parents, les comités d'initiative, les organisations féminines, politiques ou d'utilité publique, considèrent les placements familiaux à la journée non seulement comme une solution complétant les crèches et les garderies, mais aussi comme une chance d'ouverture pour la petite famille d'aujourd'hui et comme un moyen de créer des contacts dans une commune ou dans un quartier. Un autre argument en faveur de cette idée est qu'on y voit un moyen d'aider des mères à remplir une tâche correspondant à leur vocation d'éducatrice.

Certes l'institution des « mères-gardiennes » répond actuellement à un grand besoin. Cet état de fait ne doit cependant pas dissimuler les problèmes que soulèvent les placements d'enfants et qui demandent un examen sérieux.

D'aucuns pensent par exemple que les placements familiaux encouragent l'égoïsme de certaines mères en leur permettant de confier la responsabilité de leur enfant à une mère-gardiennne pour aller travailler. Dans ces cas-là, on peut se demander s'il ne vaut pas mieux pour l'enfant être confié à une mère-

Stock d'horaires scolaires à liquider pour le prix de 3 centimes pièce

Un moyen de réclame bon marché, qui rappellera chaque jour aux Raiffeisenistes en herbe l'existence de la

CAISSE RAIFFEISEN LOCALE

Passer les commandes au Service des fournitures, en indiquant tout simplement :

... horaires scolaires à 3 centimes.

Le secrétariat de l'Union

gardienne chez qui il se sent bien accueilli, plutôt que de rester auprès d'une mère insatisfaite et qui ne pense qu'à elle. On a aussi avancé qu'au lieu de former des mères-gardiennes, il serait préférable de mieux préparer les jeunes filles à leur rôle d'éducatrices : ce n'est guère une solution quand on sait que l'individu ne ressent vraiment le désir d'apprendre qu'au moment précis où cela lui est utile dans la vie et non des années plus tard.

En plus de ces questions de principe, se posent des problèmes qui sont à résoudre dans le cadre de la surveillance des enfants placés (par ex. obligation de demander une autorisation pour prendre des enfants en garde) ou de l'activité des bureaux de placement (surveillance des familles d'accueil, conseils aux mères-gardiennes, collaboration entre les parents et les mères-gardiennes au sein de groupes de parents, etc.).

Les groupements qui s'efforcent actuellement de faire percer en Suisse l'idée des placements familiaux à la journée se basent parfois sur des principes différents et poursuivent, faute d'une conception d'ensemble, des buts qui se contredisent, semant ainsi un certain doute dans les milieux pédagogiques.

Cette situation a incité la fondation suisse Pro Juventute à créer un service de coordination chargé d'informer sur les différentes tendances qui se développent (Pro Juventute, Placements familiaux à la journée, Ziegelweg 10, 4102 Binningen). Ce service se propose de procurer de la documentation aux autorités, aux comités d'initiative ou autres groupements intéressés — mais non aux mères-gardiennes elles-mêmes — de soutenir la réalisation de projets dans ce domaine — mais aussi de montrer les limites des placements familiaux à la journée. Pro Juventute souhaite offrir ses services pour coordonner le travail des comités d'initiative et des services publics, des personnes s'occupant des placements et de la surveillance d'une part, et des institutions assurant la formation des mères-gardiennes d'autre part (centres de formation des parents, écoles des parents, institutions pour l'éducation des adultes, par ex.).

Pour tous les efforts entrepris dans ce domaine, Pro Juventute tient à placer au premier plan le bien de l'en-

fant qui ne peut être éduqué par sa mère ou rester constamment auprès d'elle, que ce soit pour des raisons sociales ou matérielles, d'éducation ou de santé. Les placements familiaux à la journée ne sont pas à considérer comme solution unique pour les enfants qui doivent être placés. Ils s'inscrivent dans une série de possibilités — crèches, garderies, petites familles, homes d'enfants, etc., qui continuent tous à remplir leurs tâches propres. C'est le rôle du travailleur social de conseiller pour chaque enfant à placer la possibilité qui conviendra le mieux à ses besoins individuels, sociaux et physiques, entre autres peut-être le placement auprès d'une mère-gardienne.

Mais soyons bien conscients du fait que le meilleur des placements ne remplacera jamais la chaleur du vrai foyer.

Très bien dit...

... Pourtant, le délégué à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, M. Schlumpf, a bonne presse après avoir annoncé que le taux de l'intérêt hypothécaire ne monterait pas ces prochains mois... écrivait le correspondant de Berne de la « Gazette de Lausanne », M. Georges Perrin, dans le numéro du 25 février. Il nous donne ensuite quelques extraits de commentaires faits par plusieurs journaux de

Suisse alémanique. Nous relèverons le seul « avis divergent » reproduit à cette occasion. Il s'agit de celui de la rédaction des « Basler Nachrichten » :

... Les raisons qui ont poussé le préposé à la surveillance des prix à ne point lui donner de réponse favorable « découlent d'une vue un peu courte et surtout superficielle de la situation, écrit notre confrère qui poursuit : Par exemple, si le courant d'épargne s'est quelque peu renforcé ces derniers temps, ce n'est pas que le public considérerait que le taux d'intérêt reflète exactement l'état du marché. Mais, par crainte d'une crise, il estime prudent de faire quelques réserves. C'est aussi parce que les dépôts d'épargne échappent à l'interdiction de servir un intérêt aux fonds provenant de l'étranger. En outre, nul ne saurait prédire à coup sûr que la tendance à la baisse des placements à long terme persistera. » Et après avoir énuméré les indices d'un renversement — en particulier les besoins en capitaux des pouvoirs publics — le commentateur conclut : « Les crédits de construction ne seront désormais plus consolidés, à moins d'engagements précis. Non seulement l'industrie du bâtiment en souffrira, mais le renchérissement général y trouvera de nouvelles impulsions. »

Si M. Prix a bonne presse, avec leurs 4 milliards de placements hypothécaires à fin 1973 pour un bilan global de 6,9 milliards, les Caisses Raiffeisen, elles, ont plutôt bonne mine...

-pp-

Les commandements de l'employé du Crédit Mutuel

- 1 — De bon cœur et dans la joie tu arriveras à ton travail scrupuleusement.
- 2 — Ta charge effectueras efficacement avec bon sens, diligemment.
- 3 — A ton avenir tu penseras en progressant toujours suffisamment.
- 4 — Disponible tu demeureras afin d'être utile à chaque instant.
- 5 — Rationnellement utiliseras tous documents consciencieusement.
- 6 — Tes actions réserveras au bon renom de l'Etablissement.
- 7 — Chaque jour tu recruteras de nombreux Sociétaires abondamment.
- 8 — Au progrès de ta Caisse tu veilleras avec zèle et intérêt.
- 9 — Application tu apporteras dans l'accueil et le service des adhérents.
- 10 — Respect des consignes et obligations maintiendras comme un leitmotiv perpétuellement.

D'après G. POMMIER,
Directeur C.M.D.P. Laval - Trois-Croix

(Extrait de « Crédit Mutuel Information », bulletin de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, N° 14/1974).

Bibliographie

Un livre à lire :

La Suisse de l'entre-deux guerres

du professeur Roland Ruffieux

L'année 1974 aura été féconde pour les publications historiques consacrées à la Suisse. A côté d'une Histoire de Genève mise à jour par un groupe de professeurs et spécialistes, c'est l'histoire de la Suisse de l'Entre-deux-guerres du professeur Roland Ruffieux, des universités de Fribourg et Lausanne, qui mérite une attention particulière*.

Six chapitres dont la forte documentation atteste une préparation amassée de longue main, notamment au cours de recherches de séminaires, couvrent la période qui s'étend de 1914, *La Fin des Illusions*, à 1940, *L'Année terrible*. La conclusion est suivie de deux pages de portraits de personnalités politiques, sans compter ceux qui apparaissent dans le texte, de repères chronologiques, d'une bibliographie copieuse et d'un précieux index des noms cités. Autant dire que l'ouvrage sera désormais indispensable à quiconque voudra approfondir tout ou partie d'une période capitale pour l'évolution de notre nation.

Il est clair qu'un tel bilan ne saurait se résumer. Ce dont on louera de prime abord l'auteur, outre la solidité de sa documentation, c'est l'absence de tout esprit partisan, l'objectivité si difficile à maintenir, assortie de l'abstention de toute intention prophétique. Pour qui récapitule les quatre cent vingt-cinq pages de cette tranche de notre histoire nationale il apparaît assez clairement que notre forme de démocratie, sans déployer un dynamisme politique dont elle n'a pas les moyens, sauvegarde son devenir par son caractère *consensuel*. Notre démocratie directe, ou relativement telle, est, comme le voulait Montesquieu, *par ses propres lois capable de correction* (Romains, VIII), ce qui implique séparation des pouvoirs et pluripartisme. L'ouvrage du professeur Ruffieux montre bien comment ce système a fonctionné et survécu, non sans courir des risques et non sans avoir été gravement affecté et menacé lors des deux guerres mondiales du siècle.

Peut-être la période de la deuxième guerre mondiale est-elle déjà relativement connue par diverses monographies (Barbey, Wüst, Delay, etc.). Les citoyens curieux de leur histoire trouveront en outre d'utiles rappels des événements intérieurs de 1915-1918 : conférences de Zimmerwald et Kienthal où la gauche socialiste est inspirée par Lénine, expulsion de ce dernier qui allait faire triompher sa révolution, formation du Comité d'Olten et grève générale de novembre 1918, mois tragique où la mortalité consécutive à l'épidémie de grippe dépassa le taux de la natalité. Certaines erreurs dont avaient pâti les travailleurs servirent au moins de leçon à l'économie interne de la deuxième guerre mondiale (institution des Caisses de compensation). Suivent la réticence du gouvernement fédéral à adhérer à la Société des Nations (vote du 16 mai 1920), le rôle éminent du Conseiller fédéral Giuseppe Motta,

déchiré par l'établissement du fascisme en Italie. Crise économique en 1922, puis de 1930 à 1936, sombre période marquée par des incidents violents, dont la tragique soirée du 9 novembre 1932 à Genève. Apparition de mouvements politiques réactionnaires, comme l'Union nationale d'Oltramar, l'accession d'Hitler à la Chancellerie du Reich portent les tensions au paroxysme. Au congrès de Lucerne de janvier 1935, le parti socialiste reconnaît la nécessité d'une protection armée des frontières longtemps contestée par son extrême gauche.

Cette période, sans doute un peu confuse dans la mémoire de ceux qui l'ont vécue et probablement ignorée des jeunes, ou placée sous l'éclairage des options partisans, est exposée avec beaucoup de clarté, pour se clore sur la date historique du 30 août 1939 où l'Assemblée fédérale confie au général Guisan le commandement d'une armée que

Rudolf Minger avait, non sans rencontrer des oppositions, portée au degré de préparation et d'équipement que lui permit un budget péniblement renforcé. On notera encore qu'au cours de cette période l'institution de l'AVS, réclamée dès 1925 par les partis de gauche, fut refusée par une votation populaire du 6 décembre 1931 ! Erreur corrigée depuis.

Ces modestes indications ne donnent qu'une idée partielle de l'ample tableau brossé par le professeur Ruffieux, qui s'arrête aux derniers jours de 1940. Il n'en procure pas moins un document magistral, indispensable à qui voudra comprendre la Suisse d'après 1945 en acquérant une claire conscience des écueils que les responsables de nos destinées ont tout de même réussi à éviter. (sps)

E. Rogivue

* Editions Payot, Lausanne, 1974.

Nouvelle hausse du prix des abonnements au « Messenger Raiffeisen » pour 1975

Lors de leur première séance de l'année, les Conseils supérieurs de l'Union ont examiné les comptes 1974 de nos organes de presse. La modeste adaptation de prix de l'an dernier a permis de boucler honnêtement, mais sans plus, le compte d'exploitation, dans lequel ne figure aucune charge à titre de salaires (ou de fractions de salaires) des rédacteurs et du personnel de chancellerie, ce qui revient à dire que l'Union prend à sa charge une part appréciable du coût de la presse du mouvement Raiffeisen suisse.

Le prix du papier, les frais de production et de distribution ont subi l'an dernier de nouvelles hausses. Ainsi, le prix du papier à lui seul a été augmenté trois fois. Notre imprimeur nous apprend qu'une nouvelle majoration est venue encore s'y ajouter au 1^{er} janvier 1975, portant à 35 % la différence par rapport au prix calculé pour 1974.

Nous sommes obligés de tenir compte de cette évolution dans l'établissement du budget et du prix des abonnements pour 1975. Nous ne comptons toutefois que le strict minimum. Nous remercions notre imprimeur d'avoir pris à sa charge les hausses des prix intervenues dans le courant de l'année passée.

Nous espérons qu'en dépit de ce renchérissement les Caisses affiliées continueront à nous accorder leur confiance.

Le tarif des abonnements de 1975 a été fixé de la façon suivante pour le « Messenger Raiffeisen » :

Abonnements obligatoires	Fr. 13.—
Abonnements facultatifs	Fr. 8.—
Abonnements privés	Fr. 12.—

Union suisse des Caisses Raiffeisen
Rédaction du « Messenger »

Le point de vue de l'Association suisse des banquiers

Les considérations politiques l'ont emporté

(cb) Les banques regrettent que le préposé à la surveillance des prix ait refusé d'ajuster au 1^{er} juillet 1975 les taux d'intérêt maximaux admis pour les anciennes hypothèques. Dans les entretiens menés en novembre 1974, le préposé avait lui-même reconnu que ces taux avaient un retard à combler et qu'en principe un relèvement serait justifié. Il a exprimé la même opinion au cours des récentes conversations.

Malgré la légère tendance au recul des taux constatée en général actuellement, les charges d'intérêts sur les fonds à long terme qui servent au financement des crédits hypothécaires continuent de s'accroître. En effet, cette année également, d'importants montants en lettres de gage, emprunts et obligations de caisse dont les taux d'intérêt sont bas viennent à échéance et devront être convertis en fonds à intérêts élevés.

Dans ces conditions, les banques n'auront d'autre recours que de trouver tant que faire se peut une compensation dans les taux sur les nouvelles hypothèques. Bien que l'ensemble de ces faits soient connus du préposé à la surveillance des prix, celui-ci n'a pu se décider à corriger les taux d'intérêt sur les anciennes hypothèques.

Ndlr. — La « compensation dans les taux sur les nouvelles hypothèques » dont fait état ce communiqué de presse est quelque chose qui, de tout temps, nous fit frémir et... rugir. On crée ainsi — et sans doute à long terme cette fois-ci — une deuxième catégorie de débiteurs qui devra payer plus cher une prestation de service identique. Ce procédé est profondément injuste. Il ne correspond pas à nos conceptions, à notre doctrine coopérative. En effet, est-ce équitable de punir en quelque sorte celui « qui est né trop tard dans un monde trop vieux », ou le citoyen qui n'a pas voulu se lancer dans une affaire avant d'avoir économisé le montant qui sera investi comme fonds propres ? Une fois de plus, on donne un vigoureux coup de savate à cet épargnant. La plupart des fonds déposés il y a quatre ou cinq ans sous forme

d'obligations à 4 ½-5 %, qui seront converties cette année à 7 ½-7 ¾ %, ont servi à financer des prêts et crédits à d'anciens débiteurs qui, eux, ne seront pas appelés à passer à la caisse. Ils continueront à bénéficier de taux plus bas que ceux appliqués aux nouveaux clients. Le renchérissement général du loyer de l'argent doit être sup-

porté par tous les débiteurs, oui Monsieur Prix.

Nous avions jusqu'ici des épargnants au bénéfice de taux de faveur — jeunesse, troisième âge etc. — nous aurons désormais au moins deux catégories de débiteurs. C'est non seulement regrettable. C'est navrant et inique.

-pp-

Opinions et commentaires...

Style de commandement

Le président de la République française s'efforce de créer un style nouveau de commandement. En invitant à déjeuner les éboueurs du quartier de l'Elysée, en annonçant sa visite régulière dans les foyers de familles françaises, M. Valéry Giscard d'Estaing cherche à donner du chef de l'Etat une image familière.

Cette attitude est déconcertante. L'effet de surprise passé, permettra-t-elle des résultats positifs ? Il est impossible d'en juger aujourd'hui. Si l'organisateur d'une manifestation gau-

chiste peut rechercher le coup d'éclat et la réussite dans l'instant, en revanche, l'action du chef de l'Etat se juge à longueur d'année.

Mais ce qui a valeur d'exemple, dans les initiatives du président de la République française, c'est la réflexion préalable qu'elles supposent. Le comportement résulte d'une recherche personnelle sur sa propre capacité d'exercer une influence bénéfique, d'inspirer le respect et de créer la confiance.

Il n'y a pas de formules magiques permettant de définir l'attitude juste et efficace. Mais il est toujours utile de s'interroger sur soi-même, sur son aptitude à répondre à l'attente et aux besoins d'autrui.

Cette sorte de réflexion mérite donc d'être faite par toute personne disposant d'une parcelle d'autorité et exerçant une responsabilité. Elle devrait être le fait non seulement des hommes d'Etat, mais aussi — entre autres — des chefs d'entreprises et des animateurs d'associations professionnelles.

Y a-t-il un dénominateur commun caractérisant la qualité idéale des rapports entre un magistrat et les citoyens, entre le chef d'entreprise et son personnel, entre le responsable d'une association et ses membres ? La réponse est sans doute affirmative : la relation de confiance et le sentiment de respect sont essentiels.

La nature du besoin est indubitable. Le choix des moyens de le satisfaire est ce qu'il y a de plus difficile au monde. Il dépend de la diversité des caractères et des situations. L'exemple de M. Valéry Giscard d'Estaing n'apporte pas des « recettes » utilisables telles quelles, mais il suggère un utile thème de réflexion.

A nos correspondants occasionnels

Concerne : comptes rendus d'assemblées des Caisses affiliées

Les expériences faites l'an dernier confirment la nécessité des rappels relatifs à la présentation des manuscrits de ces comptes rendus.

- Seules paraîtront dans un des plus prochains numéros du journal les communications auxquelles nous pouvons immédiatement donner le « Bon à tirer », tout en y apportant les corrections que nous jugeons utiles;
- les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et « traités » lorsque nous aurons le temps de les transcrire.

Trop souvent encore, nous recevons des coupures de journaux en caractères fins, aux lignes trop serrées, des manuscrits quasiment illisibles, ou des pages tapées à la machine à écrire sans aucun intervalle.

Nous ne disposons malheureusement pas du personnel nous permettant de les faire recopier immédiatement.

Dans l'intérêt des Caisses qui désirent publier une relation de leur réunion annuelle, nous prions nos correspondants de bien vouloir tenir compte de ces remarques.

Par avance, nous leur disons : merci.

La rédaction du « Messenger »

Pour sortir la Confédération de l'impasse

Les finances fédérales se trouvant dans l'impasse, chacun s'interroge sur les origines d'une situation déplorable. L'explication la plus fréquemment donnée est celle-ci : pour une part — la plus faible — le déficit résulte d'un ralentissement de la progression des recettes, les droits de douane étant abaissés en vertu des accords internationaux conclus par la Suisse (GATT, AELE, CEE); pour l'essentiel, la détérioration provient de l'accroissement gigantesque des charges nouvelles sans cesse confiées à la Confédération.

Ce diagnostic est juste quoique sommaire. Encore faut-il se demander pourquoi et comment cette évolution est possible. L'habitude est prise, lorsqu'un problème quelconque est posé, de dire « il faut que la Confédération s'en occupe »; et chaque fois, elle s'en occupe effectivement, mobilisant les esprits d'abord puis son administration et ses ressources.

Par exemple, le pouvoir central se prépare à diriger l'aménagement du territoire, alors que les cantons et les communes devraient être capables de prendre les initiatives nécessaires; par exemple, la Confédération est chargée de promouvoir la gymnastique et les sports, alors que ce n'est manifestement pas son rôle; par exemple, la Berne fédérale se préoccupe de régler jusque dans le moindre détail l'aménagement du « deuxième pilier » de la prévoyance-vieillesse et l'introduction d'un régime de « participation » des salariés au sein des entreprises, alors que ces réalisations relèvent spécifiquement des organisations professionnelles. L'accumulation des faits de cet ordre, dans un processus permanent de centralisation, explique la surcharge, et la panne aujourd'hui manifeste.

Si ce mouvement se perpétue, il y aura finalement, au centre une administration hypertrophiée régissant tous les actes de la vie, à la périphérie une foule d'individus isolés et, dans l'intervalle, le néant. Cette perspective appelle la réaction qui redonnera leur vitalité aux corps intermédiaires.

Le moteur de la centralisation se trouve aux Chambres fédérales; mais son fonctionnement n'est possible que grâce à la passivité générale. Toute proposition aboutissant au parlement se traduit en études, en lois, en bureaux.

Il serait sain que plus souvent se manifeste le refus pur et simple : « Non, cette tâche incombe aux cantons, qu'ils s'en occupent entièrement; non, cette autre tâche concerne les organisations professionnelles, qu'elles se débrouillent ».

Telle est la clef qui permettra de sortir de l'impasse où se trouve la Con-

fédération : que les membres des Chambres fédérales résistent à la tentation d'avoir mainmise sur toutes choses, que les cantons et les communes se cramponnent à leurs prérogatives, que les associations professionnelles — patronales et syndicales — prennent conscience de leur rôle irremplaçable et le jouent pleinement !

(suite page 72)



Le pilote arrive par hélicoptère

A partir du printemps 1975, les navires de plus de 50 000 tjb et les bâtiments transportant une cargaison dangereuse seront pris en charge par un pilote à 30 ou 40 milles marins de la côte de la République fédérale d'Allemagne. Il arrivera par hélicoptère. Dans certains grands ports internationaux, ce service d'hélicoptère est courant. Il sera mis à l'essai pendant trois ans en mer du Nord. Le ministère compétent de Bonn a conclu pour cela un contrat avec une société norvégienne d'hélicoptères qui dispose de l'expérience nécessaire et des appareils adéquats : elle fondera en République fédérale une entreprise analogue à participation allemande majoritaire.

wl (Flash sur l'Allemagne)

Ndlr. — Voilà une opinion qui, depuis belle lurette, est la nôtre aussi.

C'est pourquoi nous ne suivons plus lorsque du haut d'un impressionnant déficit budgétaire, on nous dit aujourd'hui que nous avons été trop gourmands. Si notre mémoire ne nous trompe pas, politiciens et membres des autorités n'ont pas refusé grand-chose durant les vingt dernières années. Ils rivalisaient même d'ardeur afin de ne

décevoir personne. En vertu peut-être de la formule gouvernementale « magique » ?

Il n'est pas décent à l'heure actuelle de rejeter entièrement la faute sur le citoyen-contribuable qui, presque toujours lors de consultations populaires, a suivi les consignes et les mots d'ordre des gouvernants ou de leurs représentants politiques.

-pp-

Le commerce extérieur de la Suisse en 1974

Au cours de l'année passée, il a été souvent question du bouleversement provoqué, dans les relations commerciales, par le renchérissement des produits pétroliers. Les chiffres du commerce extérieur de la Suisse relatifs à 1974 étant maintenant connus, il est possible de mesurer si et dans quelle mesure la balance commerciale a été influencée.

Les importations totales de marchandises ont coûté l'an passé 42,9 milliards de francs (+ 17,3 % en valeur absolue, — 1,4 % en valeur réelle, par rapport à 1973). Les quantités importées ont été inférieures (— 6,4 %).

Les exportations de produits suisses ont rapporté 35,4 milliards de francs (+ 18,0 % en chiffres absolus, + 4,4 pour cent en valeur réelle). Le tonnage des exportations s'est accru de 11,3 %.

Traditionnellement, la balance commerciale de la Suisse est déficitaire; ses importations de marchandises sont plus importantes que ses exportations; la compensation est assurée par les autres prestations offertes à l'étranger, telles que le tourisme, les assurances et les services bancaires. En 1974, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 7,5 milliards de francs, en augmentation de 14,1 % par rapport à 1973. La couverture des exportations en pourcentage des importations a été de 82,4 % (81,9 % en 1973).

Vue dans son ensemble, la balance commerciale paraît remarquablement saine; l'aggravation redoutée ne s'est pas produite, le résultat final est conforme aux normes habituelles. Toutefois, il s'avère que l'équilibre (en francs) n'a pu être maintenu que grâce à l'effort des exportateurs; le tonnage exporté ayant augmenté de 11,3 %, le tonnage importé ayant diminué de 6,4 %, les « termes de l'échange » sont devenus moins favorables; autrement dit, les Suisses ont dû travailler davan-

tage pour se procurer des produits étrangers en quantité légèrement inférieure.

Quelle a été l'influence des produits pétroliers ? Les importations d'huiles brutes, de benzine (essence), d'huiles de chauffage lourdes et légères ont été abaissées de 13,4 millions de tonnes en 1973 à 12,4 millions de tonnes en 1974. Le coût de ces importations est monté de 2,2 milliards de francs en

1973 à 3,7 milliards de francs en 1974. Comparés à l'ensemble du commerce extérieur, les chiffres relatifs aux produits pétroliers ont sans doute eu une influence sensible, mais moins déterminante qu'on ne se l'imagine généralement.

Le renchérissement d'autres matières premières et de denrées importées a joué un rôle tout aussi important. Cette constatation met en relief la valeur des succès remportés par les exportateurs suisses et la nécessité de maintenir leur capacité de concurrence sur les marchés extérieurs.

Groupements Patronaux Vaudois

Pensée

Vous ne pouvez pas amener la prospérité en décourageant l'épargne.

Abraham Lincoln

La mise en liquidation de banques en Suisse et le problème de la sécurité des dépôts

Il ne se passe pas de mois sans que la presse annonce qu'une banque ferme ses guichets du fait qu'elle se trouve en situation de surendettement.

Prenons le cas récent de deux établissements zurichois : Metrobank et Profinanz AG qui ont dû cesser leur activité pour ce même motif. Etudions comment procédaient ces maisons :

- 1) Elles étaient toutes les deux liées étroitement tant sur le plan des dirigeants (la même personne était à la fois actionnaire unique et délégué du conseil d'administration de Metrobank d'une part, propriétaire et directeur de la société financière Profinanz AG d'autre part) que sur le plan financier (l'argent des déposants de la banque passait facilement d'un établissement à l'autre sous forme de prêts).
- 2) Elles alléchaient le public en offrant des *taux d'intérêts* particulièrement élevés. Le nombre des déposants s'élèverait à plusieurs milliers dans chacune de ces institutions.
- 3) Elles n'ouvraient pas de livrets d'épargne, qui auraient bénéficié d'un privilège de troisième classe

jusqu'à concurrence de cinq mille francs par carnet. Au-delà de ce montant, une nouvelle tranche aurait été colloquée dans la quatrième classe jusqu'à concurrence de cinq mille francs. Elles ouvraient essentiellement des comptes de dépôts et de placement, lesquels ne bénéficiaient d'aucun privilège en cas de faillite.

- 4) Leur actif était *surévalué* et placé en biens situés à l'étranger. C'était notamment le cas de Profinanz AG dont l'actif principal était composé d'une propriété sise en Italie, figurant par 17,5 millions de francs au bilan de 20 millions et servant à couvrir des dépôts de petits épargnants s'élevant à 18,1 millions à la fin de 1973.
- 5) Habiles manœuvres : Metrobank ne devait pas, d'après ses statuts, étendre son champ d'activité à l'étranger. Pour contourner ces dispositions, elle prêtait les fonds de ses déposants à Profinanz AG qui, elle, était spécialisée dans les relations financières avec l'étranger.

6) Procédure *dilatatoire* : la Commission fédérale des banques avait exigé que Metrobank dénonçât le prêt de 3,5 millions de francs qu'elle avait accordé à Profinanz AG.

Elle mit à l'amende cette banque à plusieurs reprises. M. Stürchler, directeur de Metrobank aurait porté chaque décision de la Commission fédérale des banques devant le Tribunal ordinaire et même devant le Tribunal fédéral.

Conclusions à tirer

L'épargnant doit *s'aider lui-même* à éviter les pièges présentés par toute publicité concernant des taux particulièrement élevés offerts par des banques, des particuliers ou par des établissements non bancaires.

Avant de déposer ses fonds, l'éventuel client doit connaître l'image de

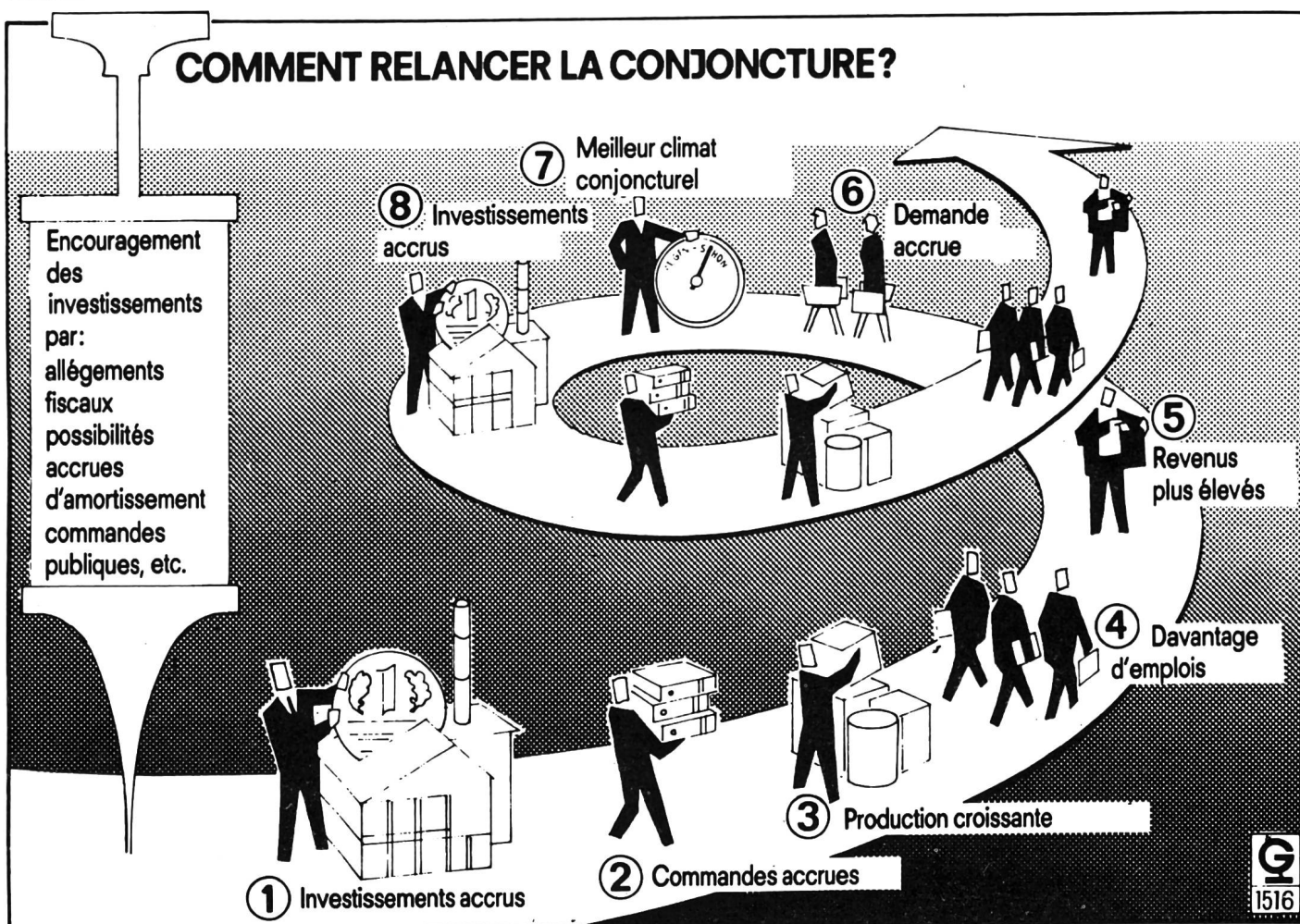
marque et la qualité de la gestion de la banque en question. Notre système de coopératives Raiffeisen présente à cet égard de nombreux avantages. Le comité de direction, le conseil de surveillance et le gérant sont proches des sociétaires et peuvent être jugés sur leurs actes. D'autre part, le principe de la solidarité de tous les membres de la Caisse loin d'être un handicap est une garantie sérieuse offerte aux créanciers de cette institution en cas de faillite.

Nous ne devons pas oublier que l'engagement d'effectuer des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de quarante fois le montant de la part sociale des membres est un excellent moyen, en cas de mauvaise fortune de la Caisse, d'éviter la faillite avec toutes ses conséquences désastreuses pour les déposants. En outre, *ne serait-il pas bon*, dans ces temps de haute spéculation sur les monnaies :

- a) de constituer en Suisse un consortium bancaire pour venir en aide aux banques qui souffrent d'une crise de confiance ?
- b) de réformer la loi fédérale sur les banques et les Caisses d'épargne du 8 novembre 1934 et révisée le 11 mars 1971, qui accorde un privilège aux dépôts d'épargne seulement ?
- c) de rendre *sans appel* les décisions de la Commission fédérale des banques afin d'éviter toute procédure dilatoire.

De toute façon avant que ces mesures soient prises, déposant et client, tu as intérêt à ouvrir l'œil avant de déposer ton argent. Informe-toi, et comme le disait le bon La Fontaine : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

P. F.



Comment relancer la conjoncture ?

Afin de relancer la conjoncture en République fédérale et de garantir le plein emploi pour l'année prochaine, le gouvernement de Bonn envisage un certain nombre de mesures. Il s'agit essentiellement d'encourager les investissements privés au moyen d'allègements fiscaux, de meilleures possibilités d'amortissements et de commandes publiques accrues. Les effets de ces « injections conjoncturelles » sont illustrés sur notre dessin : commandes accrues, production croissante, emplois en progression, revenus plus élevés pour les salariés et bénéficiaires pour les chefs d'entreprises, demande accrue, investissements en progression, etc. Il ne reste plus qu'à contrôler l'évolution de la « spirale » pour éviter les dangers de la surchauffe.

Pour vous, M. le gérant...

A M. L. P.

Distribution de l'intérêt des parts sociales à l'assemblée générale

Lors de la 50^e assemblée générale de votre Caisse, nous avions le plaisir d'être votre voisin à la table du comité. Nous fûmes ainsi le témoin silencieux de vos sautes d'humeur au moment de la distribution de l'intérêt des parts sociales. Effectivement, ce fut une opération excessivement laborieuse.

La réunion eut lieu dans la salle de classe du village. Les sociétaires — dames et messieurs — durent se faufiler dans les bancs des élèves, ce qui n'alla pas sans peine pour les personnes dont le physique a tendance à suivre de trop près la courbe inflationniste... L'appel, sur la base de l'extrait des sociétaires, dressé comme on le sait dans l'ordre alphabétique, donna lieu à un véritable chassé-croisé. La distribution de la manne coopérative dura presque aussi longtemps que l'assemblée ordinaire, ce qui explique certaines impatiences, lorsque de surcroît l'heure de l'apéritif a déjà sonné au clocher d'en face...

Nous tenons à la disposition des Caisses affiliées une « quittance pour l'intérêt de la part sociale » destinée à un double usage :

- 1) Le nom et l'adresse postale exacte du sociétaire permettent d'utiliser cette formule pour l'envoi, sous enveloppe à fenêtre, de cette quittance et de la convocation à l'assemblée générale.

- 2) Lors de la distribution de l'intérêt de la part sociale, les sociétaires peuvent gentiment défiler devant la table présidentielle en présentant la quittance signée à la maison déjà. Si deux ou trois membres du comité donnent un petit coup de main au gérant, ces intérêts — pour une Caisse d'une centaine de sociétaires — sont distribués en moins de dix minutes.

A M. X.

Engagement de la coopérative de cautionnement

Vous aviez soumis à la Coopérative de cautionnement une demande de quelques milliers de francs, destinée à garantir l'emprunt, sans doute en principe déjà accordé, à un jeune membre pour l'acquisition d'un « engin » que nous ne décrirons pas en détail ici pour ne pas trahir le secret professionnel. Précisons que cet achat n'est pas nécessaire à la formation de votre coopérateur : études ou apprentissage. Il sert uniquement à meubler ses loisirs.

La Coopérative ayant tout de même posé quelques questions, vous avez immédiatement sorti le grand jeu et déclaré énergiquement que vous ne compreniez pas que l'on fasse autant d'histoires pour une aussi petite chose. Et vous ajoutiez que l'on avait, à l'époque, fait un beau tapage lors de l'introduction de ces crédits personnels jusqu'à 5000 francs, en vantant les avantages offerts par la Coopérative qui cautionnerait désormais, sur simple requête de

la Caisse, donc sans le concours direct du débiteur.

Vous étiez parti de l'idée que la Coopérative allait à l'avenir et jusqu'à concurrence de 5000 francs, signer les yeux fermés tous les papiers qui lui seraient présentés, sans même étudier les demandes ainsi soumises.

Nous n'avons cependant jamais exposé autre chose que ceci : la Coopérative de cautionnement simplifiera les formalités pour les demandes de petit crédit jusqu'à 5000 francs. *Elle ne peut toutefois s'engager que pour des affaires statutaires.* Or, l'article 2, paragraphe b des statuts des Caisses Raiffeisen précise bien que les prêts et crédits doivent être destinés à la couverture des besoins économiques des membres. Ce qui, à première vue, n'était pas le cas ici et justifiait donc entièrement la demande de la gérance de la Coopérative. Au terme d'une longue discussion, vous êtes parvenu à convaincre l'administration de la Coopérative que l'activité complémentaire que pourrait exercer votre jeune sociétaire grâce à la possession de cet « engin » lui rendrait de précieux services.

Et ce petit incident fut clos par le passage suivant d'une lettre de la Coopérative :

« ... La Caisse Raiffeisen cherche à atteindre son but en accordant aux sociétaires, contre garantie, *des prêts et crédits pour la couverture de leurs besoins économiques.* »

On ne peut guère, dans ce cas, parler de besoin économique impérieux...

Toutefois, après vous avoir entendu, nous pouvons admettre que l'activité « secondaire » du jeune X peut servir à l'épanouissement de sa personnalité.

RWANDA

Nous préparons la création d'une organisation Raiffeisen d'épargne et de crédit au Rwanda, petit pays d'Afrique centrale, au climat agréable.

NOUS CHERCHONS

un collaborateur (ou une collaboratrice), de préférence de langue maternelle française, familiarisé avec l'organisation et l'activité de

notre mouvement, pour seconder notre très actif Chef de projet, M. G. Brand.

Le travail confié est varié et intéressant. Les jeunes candidat(e)s disposés à faire un séjour de deux à trois ans environ dans ce beau pays d'Afrique, sont priés de soumettre leurs offres à la

Direction de l'Office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Vadianstrasse 17

9001 Saint-Gall (Tél. 071 / 20 91 11)

Confiants dans les déclarations que vous avez faites au sujet du sérieux et de l'ardeur au travail de l'intéressé — déclarations que nous nous permettrions de rappeler au besoin — et confiants aussi dans vos talents d'administrateur, nous pouvons — avec quelque hésitation, certes — nous résoudre à signer ce cautionnement.

Nous comptons alors sur des amortissements très réguliers de 200 francs par mois... »

A propos de la concurrence bancaire...

A M. G. L.

Répondant à une lettre de la Banque centrale au sujet du financement d'une importante demande de crédit, vous écriviez au début de l'année :

« Pour quels motifs notre Caisse a-t-elle enregistré l'an dernier une diminution des dépôts de la clientèle ? Il n'est pas très aisé de répondre à cette question. En dehors de retraits importants (prévus) pour la restauration d'un édifice public, plusieurs membres ont fait divers achats importants (machines), accordé une aide temporaire à des enfants qui s'établissaient etc. Il faut, hélas, constater aussi un certain manque d'enthousiasme des jeunes pour l'épargne, phénomène qui ne doit pas être particulier à X. D'autre part, la concurrence bancaire va en s'accroissant et ces établissements bien placés drainent l'argent par le truchement des comptes salaires. Cette évolution nous cause quelque inquiétude, mais nous essaierons de remédier à ce léger fléchissement, par une propagande intelligente. »

Evidemment, le déposant a le droit de disposer de ses fonds comme il l'entend. Les excellentes relations que nos gérants entretiennent avec leurs clients incitent presque toujours ces derniers à motiver les retraits de capitaux importants, ce qui est bien un signe de la confiance mutuelle qui règne dans nos institutions. Donc, l'augmentation des retraits n'a rien d'alarmant chez vous.

En ce qui concerne la concurrence, vous avez su tirer les conclusions utiles : vous avez, au cours des derniers mois, entrepris une excellente campagne de propagande qui portera certainement ses fruits.

En ce qui concerne les comptes « salaires » des banques concurrentes, il faudra ici aussi vous mettre à la page

en ouvrant des comptes à des conditions au moins égales à celles de la concurrence. Vous avez certainement pu vous rendre compte par la lecture du « Messenger » que nous n'étions d'abord, personnellement, pas un adepte très fervent de ce genre de comptes. Mais, ce mode de paiement des salaires continue à gagner du terrain et, bon gré mal gré, il faudra bien dans ce secteur aussi élargir nos prestations de service afin de conserver au moins les faveurs de nos anciens et bons clients.

-pp-

« L'éducation paysanne »

Si l'éducation sentimentale peut s'apprendre dans les livres, il n'en est pas de même de « l'éducation paysanne ». C'est sur le sol même, le contact étroit avec la terre, d'abord, le retour aux us et coutumes hérités du passé, ensuite, que se forge ce que l'on peut appeler « l'âme paysanne ».

Car, sans ce recours aux us et aux coutumes du passé, comment se nourrirait l'âme à laquelle nous venons de faire allusion ?

Par génération spontanée, peut-être ? Allons donc ! Je ne crois au progrès que dans la mesure où il plonge

ses racines dans ce que les « coquebains » de la technocratie appellent peut-être l'antiquité, mais que nous nous permettrons, nous, de nommer plus simplement « hier et avant-hier »...

Je revois, en songeant à ce « hier et avant-hier » et à ce qu'il peut nous léguer d'authentique, à ce paysan de chez nous qui, rentrant ses oignons, constatait qu'ils portaient une quintuple pelure. « L'hiver va être de sorte », fit-il. Et l'hiver, cette année-là, fut, en effet, très rude.

Pour ces voyants-là, tournés vers la fidélité immuable des faits, je laisse à leur marc de café ainsi qu'à leurs « réussites » toutes les « Madame Soleil » de la création. Car, elles, c'est dans le fond d'une H.L.M. qu'elles ont reçu leur « substantifique » science pour attrape-gogos...

Pas face à la nature, laquelle a toujours quelque chose à nous apprendre.

reb

Tabacs

	et cigares	le kg.
Tabac populaire		12.90
« Bureglück »		13.90
« Montagnard »		15.90
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	29.30
(Soleure)		
Tél. (064) 41 19 85	Retour en cas de non-convenance.	

Ici, on ne badine pas avec... le droit

Augmentation du taux maximum de l'intérêt conséquemment à l'augmentation du taux de l'intérêt débiteur

Cédulas hypothécaires et hypothèques (hypothèques capitales) ne garantissent pas seulement, selon l'art. 818 CC, le capital, mais aussi, entre autres, les intérêts de trois années échus au moment de l'ouverture de la faillite ou de la réquisition de vente et ceux qui ont couru depuis la dernière échéance.

Comme un immeuble peut être donné en garantie à plusieurs créanciers et comme le revenu non gagé de l'immeuble, en cas de faillite du débiteur, échoit aux autres créanciers, il faut, pour le bon ordre, déterminer jusqu'à quel taux d'intérêt la garantie est assurée à un créancier. C'est pourquoi un taux maximum d'intérêt est inscrit au Registre foncier. Celui-ci n'est pas né-

cessairement identique au taux d'intérêt effectivement dû. Il est même de règle que le taux maximum d'intérêt soit plus élevé que le taux d'intérêt dû afin que l'augmentation du taux débiteur ne nécessite pas chaque fois une modification du contrat de gage.

Quelques cantons ont exercé une influence sur la politique de l'intérêt en déterminant légalement le maximum admis du taux de l'intérêt. D'autres l'ont supprimé dans les années 1970-1972, lorsque les taux de l'intérêt montèrent (ZG, LU, FR, UR, SG) ou modifié (Tessin aujourd'hui 7 %, AI supprimé pour les hypothèques, conservé pour les cédulas hypothécaires et lettres de rente). Les taux d'intérêt hypothécaire sont actuellement de nouveau vigoureusement à la hausse. C'est pourquoi le taux maximum d'intérêt inscrit au Registre foncier et le taux usuel, jusqu'à présent de 7 % pour les nou-

velles hypothèques, ne suffiront plus dans de nombreux cas. Les créanciers gagistes devront donc s'adapter à la nouvelle situation. Il faut tout de même considérer qu'une modification des titres hypothécaires occasionne travail et frais importants aussi bien aux Offices du Registre foncier qu'aux créanciers et aux donneurs de gage.

Les directives suivantes peuvent rendre service dans l'adaptation du taux maximum d'intérêt aux nouvelles circonstances :

1. Pour les nouvelles hypothèques on doit inscrire un taux maximum d'intérêt de 8 % pour autant que le droit cantonal le permette.

2. On doit augmenter le taux maximum d'intérêt des hypothèques existantes par un acte légalisé officiellement, partout où il ne suffit plus, c'est-à-dire où le taux débiteur est plus élevé que le taux maximum inscrit.

Pour éviter complications et frais on peut renoncer à une adaptation, si le débiteur paye régulièrement et ponctuellement et si l'intérêt débiteur ne dépasse pas plus d'un quart pour cent le taux maximum d'intérêt.

A la place de l'augmentation de l'intérêt maximum, le débiteur pourrait être invité, par exemple, à verser un montant déterminé sur un livret d'épargne et à donner ce carnet d'épargne en nantissement. Dans le cas d'un amortissement partiel d'un prêt garanti par cédule hypothécaire, on pourrait faire un reversement pour constituer le gage complémentaire. Dans le cas d'une hy-

pothèque garantissant le prêt, cela ne serait possible que si l'hypothèque prévoit un reversement ou si elle garantit toutes les créances présentes et futures (GR, UR).

3. L'augmentation du taux maximum d'intérêt exige le consentement du donneur de gage comme aussi de tous les créanciers des rangs inférieurs.

4. Quand l'adaptation n'est pas faite tout de suite, elle doit s'opérer au plus tard lors de la prochaine mutation au Registre foncier, en tout cas lors du changement de mains, de partage ou d'augmentation de l'hypothèque.

5. Dans les cantons, où des nantissements devaient être faits à la place d'hypothèques directes à cause des restrictions légales du taux maximum d'intérêt, les nantissements doivent être, autant que possible, résiliés et transformés en hypothèques dès l'abrogation de la loi sur les taux maximum d'intérêt. La transformation exige une convention écrite avec le débiteur, d'une part, à cause de la transformation et, d'autre part, à cause du taux débiteur plus élevé, qui diffère du taux contenu dans la cédule hypothécaire.

Ki (trad. Rae)

Sciences

Si le médecin devrait être le plus à même d'assurer le lien entre les sciences techniques et les sciences humaines, le paysan, lui, est placé pour faire le pont entre l'homme du béton et la nature.

Voyez ces enfants qui grandissent à l'ombre de tours ou de locatifs impressionnants et dont l'accès au monde rural est limité aux promenades en voiture dominicales, aux quelques kilomètres parcourus l'été sur les chemins de campagne ou de montagne, aux « leçons de choses » dispensées à l'école. Quel contact vrai (le vrai, c'est ce qui compte quand on est à l'âge des sommeils profonds) ont-ils, ces gamins de la ville, avec la nature ? Les vôtres, par exemple...

Il faut, je crois, s'enlever de l'idée que la nature, c'est « tout joli-tout beau », des sapins et des prés posés là, des fermes où le jambon, le fromage et le vin sont en permanence sur la table, des paysans libres d'aller quand ils veulent sur les champs. Il y a la réalité des choses; on peut l'expliquer, parfois. Comme on peut discerner, quand on est de la campagne, ce qui ne joue pas dans le propos du citadin qui passe.

La science paysanne, on y trouve de la technique et de l'humain, dedans. C'est peut-être pour cela que médecins de campagne et gens de la terre sont si « nature ».

-ep- (cria)

Les taux offerts dans quelques villes suisses à fin février 1975

Publier, huit semaines après leur parution, les données principales d'une étude des taux en vigueur à une date déterminée est toujours une entreprise périlleuse. L'avenir ne nous garantissant guère plus de stabilité, nous renouons cette année encore avec la tradition en tirant l'essentiel du tableau des taux offerts aux déposants par huit banques de Suisse alémanique et de Suisse romande, soit

- 5 grandes banques
- 2 banques cantonales et
- 1 Caisse hypothécaire.

Ces données paraissent régulièrement dans la revue zurichoise « Finance et Economie ».

Dans le secteur des taux créanciers la situation est encore un peu « floue »

au moment où nous rédigeons cet article. Ainsi, ce matin (6.3.1975) les journaux nous donnent connaissance des nouvelles conditions arrêtées par les banques pour les obligations de caisse. Les grandes banques et les banques cantonales bonifient 6 ¾ % pour trois et quatre ans, 7 % pour cinq et six ans et enfin 7 ½ % pour sept ans et plus. Par circulaire du même jour la Banque centrale de l'Union suisse conseillait à nos Caisses Raiffeisen d'appliquer :

7 % pour trois et quatre ans de terme;

7 ¼ % pour cinq et six ans, éventuellement

7 ½ % si ce taux est offert par la concurrence locale ou régionale.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Règle des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 13.—
- b) facultatifs fr. 8.—
- c) privés fr. 12.—

Il est possible que d'autres modifications interviennent encore jusqu'au jour de la distribution de ce numéro du « Messenger ». Nos lecteurs en auront pris connaissance par la voie de leur quotidien habituel.

Dans presque toutes les catégories, l'uniformisation des taux avance à grands pas. C'est le compte salaire qui accuse, cette fois-ci encore, le plus de variations.

Compte courant à vue

Sont publiés ici partout les mêmes taux qu'en 1974, soit 1 %, moins une commission de $\frac{1}{2}$ ‰ sur le mouvement ou, à deux exceptions près, $\frac{1}{2}$ % net sans commission.

Les huit banques offrent les mêmes taux pour les catégories suivantes :

Epargne : 5 %

Epargne jeunesse : 6 %

Compte ou livret de placement : 6 %.

L'épargne du troisième âge n'a pas encore partout la cote d'amour, deux

banques seulement en font état, l'une offre 6 %, la seconde 6 $\frac{1}{2}$ %.

Compte salaire

3 $\frac{1}{2}$ % sont offerts par six banques

4 % par l'une d'entre elles et

5 % par la huitième.

Trois établissements seulement donnent connaissance du taux de l'intérêt du compte salaire qui accuse momentanément un solde débiteur : l'une demande du 7 %, la seconde du 7 $\frac{1}{2}$ % et la troisième du 8 %.

Obligations : mêmes taux publiés, soit de 7 $\frac{1}{4}$ % à trois ans jusqu'à 7 $\frac{3}{4}$ % à huit ans.

Nos Caisses Raiffeisen doivent suivre de très près l'évolution de la situation dans le secteur des taux, ceci afin d'offrir des conditions au moins équivalentes à celles des bons établissements bancaires de la région ou du canton. Cela sera le moyen le plus sûr de conserver la sympathie... et l'appui matériel des déposants.

-pp-

l'enfant. On a trop tendance, à l'heure actuelle, de laisser à la société le soin de diriger, de commercialiser — oh le vilain mot ! — les loisirs. Donnons à ceux-ci la place qui leur est due. La jeunesse est portée tout naturellement à exagérer, à abuser du plaisir. Le rôle de chaque éducateur est de freiner, d'endiguer, de modérer. Cette détente nécessaire ne constitue pas un but, mais un enrichissement, une restauration, un renouvellement des forces. Reposez-vous pour mieux travailler, disait un ancien professeur.

Contrairement au dicton : « Il faut que jeunesse se passe », opposons celui-ci : « Il faut que jeunesse se fasse par l'apprentissage de saines distractions comme par celui du travail ». L'excès des plaisirs, des loisirs peut être néfaste tant au point de vue moral que physique. On critique volontiers le surmenage scolaire, il en est un autre : le surmenage des distractions ; là, un juste équilibre, comme ailleurs, doit être maintenu. Les parents s'en rendent-ils toujours compte ? Je connais bon nombre d'élèves de la troisième, quatrième, cinquième et sixième année scolaire qui déjà font partie de deux ou trois sociétés sportives ou autres avec toutes les servitudes qu'elles comportent. Peut-être est-ce un moyen bien facile de se débarrasser, de se libérer du fardeau que constituent les enfants pendant les heures de délassement ! Mais alors, que devient le milieu familial ? Où s'exerce son influence ?

Surveillons et contrôlons délicatement les loisirs ! D'abord, ne confions nos enfants qu'à des personnes moralement qualifiées, possédant toutes les garanties nécessaires pour s'en occuper. De là, nécessité pour les parents d'un contact régulier avec les dirigeants afin de s'enquérir du comportement du jeune dans son milieu, de ses réactions, de son caractère, de ses relations avec ses camarades. En aucun cas, les parents ne doivent démissionner, se laisser mettre en congé et abandonner leur mission d'éducateurs, ils auront à rendre compte de leurs insuffisances, de leurs abstentions, de leur lâcheté même.

« Etrange attitude des parents — disait Socrate — qui déploient toutes leurs activités pour acquérir des richesses et qui prennent si peu de soin des enfants à qui ces richesses resteront. » Evitons toutefois une surveillance tracassière, énervante, insupportable.

Les propos du pédagogue

Quelques réflexions sur les loisirs des jeunes

Le loisir comme le travail sont des réalités de notre vie, ni bonnes, ni mauvaises en soi, mais dont la valeur et la grandeur dépendent de l'esprit qui les anime. Le loisir peut avilir et détruire l'homme comme il peut le grandir, l'élever et réaliser pleinement sa personnalité humaine et chrétienne. Il nous donne la possibilité de recevoir, d'accueillir, de visiter, d'échanger, de vivre ensemble, de nous ouvrir. De nos jours : parents, éducateurs, sociologues, autorités, non sans raison, se penchent sur le problème important et si complexe des loisirs dans l'œuvre éducatrice de la jeunesse. Un philosophe a dit que « le jeu était l'apprentissage de la vie. » Goethe assure : « La chose la plus difficile pour l'homme est d'organiser ses loisirs. » A plus forte raison pour l'enfant, vu son manque de maîtrise, d'expérience et sa passion de la distraction.

Or les loisirs occupent une place primordiale dans sa vie. Leur diversité offre un éventail de choix dont la nécessité, l'ampleur, ne font que croître. Selon leur mauvais emploi, ils peuvent

constituer un redoutable danger, car par le caractère même de ses distractions, l'enfant, l'adolescent peuvent être atteints dans leur morale et dans leur imagination. Dans le jeu, le jeune se détend, se révèle, se livre. Bien souvent, en classe ou dans le cadre familial, il n'est qu'un être factice, composé, artificiel. Au dehors, il reste spontané, il s'abandonne, sa personnalité s'accuse, ses qualités et ses défauts s'extériorisent.

J'ai connu un excellent pédagogue qui jusqu'à l'âge de soixante-deux ans, lors des récréations ou des après-midi de sport, participait pleinement aux jeux de ses élèves, dirigeait, arbitrait, jouait. C'était pour lui l'occasion rêvée de les mieux connaître et de profiter de chaque circonstance pour leur faire pratiquer la discipline, la charité, l'oubli de soi, la maîtrise, le pardon, l'esprit d'équipe. De la sorte, il devenait leur compagnon et son influence, la même ailleurs, était indéniable.

Une première question se pose : celle du rôle primordial et irremplaçable des parents dans le domaine des loisirs de

table, un harcèlement sans répit, mais n'accordons pas à nos enfants une confiance sans bornes. Il est tant raisonnable, il ne lui arrivera rien ! Oh ! déconcertante candeur ! Intéressons-nous constamment, mais avec discrétion, aux heures de détente des enfants. Le loisir est quelque chose d'essentiellement individuel, n'éteignons pas leur personnalité par des interventions intempestives, ne leur imposons pas notre point de vue. Morigéner, critiquer sans cesse, ne sont pas des solutions. Conseillons-les adroitement, toutefois sans trop insister. Informons-nous, sans avoir l'air de procéder à un interrogatoire. Le jeune doit sentir que nous voulons plutôt nous associer à ses joies plutôt que de les contrôler. Donnons-leur l'idée d'une distraction plutôt que de l'imposer. Suggérons-leur une pensée de service, d'apostolat, toujours avec psychologie, au moment opportun.

Mais avant tout, soyons des exemples dans le choix de nos propres loisirs : lectures utiles, chant, musique, peinture, collection de timbres, bricolage etc. Que nos moments de détente ne soient pas « cafardeux », ne roulant pas toujours sur les thèmes du temps, des maladies, des crises, des révolutions, des guerres, de la cherté de la

vie, de l'argent difficile à gagner, des sombres perspectives de l'avenir, des critiques sans cesse renouvelées pour tout ou pour rien. Tout cela paralyse et empoisonne l'ambiance familiale. Sachons garder à notre foyer le caractère attirant en y faisant régner la bonne humeur, l'optimisme, la chaleur, la joie, n'omettons pas en toute occasion de faire ressortir le beau côté des choses.

Pourquoi ne pas participer directement aux distractions, aux loisirs, aux jeux de nos enfants dans le cadre familial ? Les occasions abondent. Quoi de plus sympathique lorsque toute la

famille s'adonne à ces heures de détente ! Et au dehors : excursions, promenades, randonnées à ski, natation, parcours « Vita », cueillette de fleurs, recherche de cristaux, étude du grand livre de la nature. Que de liens solides, prometteurs d'espoirs se nouent alors ! Que de joies saines sans cesse renouvelées !

De merveilleux souvenirs sont attachés à ces loisirs goûtés en famille, autant de petites lumières qui brilleront tout au long du chemin de l'enfance, de l'adolescence et qui guideront les futurs parents dans leur belle mission d'éducateurs...
Pi.

Le coin du français

Comme de juste...

Comme de juste

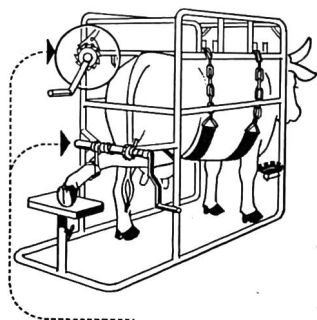
Faut-il encore proscrire cette expression comme le faisaient d'anciens grammairiens ? Littré la qualifie de populaire et Thomas, sans la condamner, conseille de l'éviter dans le style châtié. Puisque, dans cette rubrique, notre

propos n'est que de défendre un français correct exempt de tout pédantisme, nous nous rangeons à l'avis de M. Grevisse qui constate que « comme de juste » est aujourd'hui consacré par l'usage. Il cite une bonne dizaine d'écrivains de valeur qui ont utilisé cette expression.

HAUPTNER

vous offre :

Un programme complet pour les soins à donner aux onglons.



Treuils de sécurité éprouvés

Appareil de contention « Kuhfix » pour la taille des onglons. Construction stable bien que légère, sans plancher. L'animal reste debout (dans l'étable ou ailleurs) et l'on amène l'appareil par derrière en le faisant glisser. Appareil de contention « Bullfix » pour la taille des onglons. Modèle avec plancher interchangeable. On fait entrer l'animal par derrière et il en ressort ensuite par l'avant. (Cet appareil peut pivoter).

HAUPTNER *

Les appareils de contention (dits travails) pour les soins à donner aux onglons sont équipés de treuils de sécurité éprouvés excluant tout accident.

Equipements livrables en plus :

Treuil supplémentaire (de sécurité) pour soulever les membres antérieurs.
Dispositif de transport avec timon et roues à pneus.
Système d'attelage trois points.
Tous appareils et instruments pour les soins à donner aux onglons.

INSTRUMENTS HAUPTNER S.à.r.l. - 8025 ZURICH 1

Pour les soins à donner au bétail Demandez catalogue et prix Zähringerplatz 11 Tél. (01) 34 36 40

Jouir d'une mauvaise santé,

que l'on entend parfois, est un non-sens. On ne jouit que d'une chose agréable ou d'un avantage. On ne peut donc dire « sa grand-mère jouit d'une mauvaise santé » ou « elle jouit d'une mauvaise réputation », mais « nous avons *joui* d'une belle journée, nous *jouissons* de nos vacances » etc.

Infini - indéfini

On confond parfois ces deux adjectifs. Un journal écrivait dernièrement : « certains croient au développement *indéfini* des sciences ». C'est « développement *infini* » qu'il fallait écrire. « Infini » veut dire « illimité, sans limites », tandis que « indéfini » signifie « qui est vague, qu'on ne peut pas définir ». On dira donc « un bruit indéfini, une tristesse indéfinie », mais « une foule infinie, des espaces infinis ».

L'incertitude va croissant

Le verbe *aller* s'emploie souvent pour accompagner un participe présent ou un gérondif. Dans ce cas, il n'exprime plus d'idée de mouvement : il n'a qu'une valeur d'auxiliaire. Nous avons alors des constructions telles que : « le chemin *va (en) se rétrécissant*, son mal *va croissant*, ses affaires *allaient (en) empirant* ». La forme ver-

bale employée avec *aller* est invariable. Il est donc faux de faire de cette forme verbale un adjectif et d'écrire comme je viens de lire il y a quelques jours : « l'incertitude *va croissante* ». Il fallait écrire « l'incertitude *va croissant* ».

Longs palabres - longues palabres

Le mot *palabre*, qui est d'origine espagnole, s'emploie généralement au pluriel. On le rencontre tantôt au masculin tantôt au féminin. On peut donc dire : « évitons les palabres ennuyeux » ou « évitons les palabres ennuyeuses ».

Espérer que...

On hésite souvent sur le mode à employer après « espérer que ». Bien qu'on trouve parfois des exceptions, les meilleurs grammairiens s'accordent sur la règle suivante. Après « espérer que », le mode est l'indicatif ou le conditionnel si la phrase principale est affirmative, le subjonctif si elle est négative, l'indicatif, le subjonctif ou le conditionnel si elle est interrogative. On dira donc : « nous espérons qu'il *viendra*, j'espérais qu'il le *ferait*, je n'espère pas que vous le *fassiez*, espérez-vous qu'il le *fera* ? espérez-vous qu'il le *fasse* ? », espérez-vous qu'il le *ferait* ? ». Que les correspondants du « Messager » s'en tiennent à cette règle !

Ov

Dernière minute...

Valeur imposable des obligations des banques et Caisses Raiffeisen

On nous demande de rappeler aux contribuables qui n'ont pas encore déposé leur déclaration d'impôt que les obligations de caisse des banques — et des Caisses Raiffeisen — doivent être estimées de la façon suivante :

intérêt de 8 % et plus : au pair (donc 100 % de la valeur nominale)

intérêt de 7 ¾ % : par an de durée restante : ¼ % au-dessous du pair

intérêt de 7 ½ % : par an de durée restante : ½ % au-dessous du pair

intérêt de 7 ¼ % : par an de durée restante : ¾ % au-dessous du pair

intérêt de 7 % : par an de durée restante : 1 % au-dessous du pair

et ainsi de suite.

Sur demande, notre Service juridique donnera tout renseignement complémentaire qui pourrait être utile encore (téléphone : interne 350, demander M. Kissling, Dr en droit.)

-pp-

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Problèmes sans frontières

Petit tour d'horizon offert par -ii- « Informations de l'Institut International des Caisses d'épargne ». Les commentaires en italique sont de notre rédaction.

Royaume-Uni : L'épargne atteint un niveau record en dépit de l'inflation

Selon les chiffres communiqués par le bureau central des statistiques, la proportion de revenu épargné a atteint le taux record de 13,1 % pendant le troisième trimestre 1974 contre 10,7 % au deuxième trimestre, le ratio moyen de l'épargne pendant ces dernières années étant d'environ 10 %.

Ces chiffres sont tirés des statistiques sur le revenu national de juillet-septembre 1974 et alimentent la controverse sur l'attitude des consomma-

teurs par rapport à la situation inflationniste. Le record a été battu à une époque où prévalait la théorie selon laquelle l'argent fuit vers la consommation de biens.

Le mois dernier, le *Financial Times* de Londres commentait en ces termes l'augmentation de l'épargne : « La hausse notable de l'épargne personnelle telle qu'elle apparaît dans les premières estimations du troisième trimestre de l'année écoulée abonde dans le sens de l'évolution récente de l'économie. Cela laisse entendre que le commun des mortels a plus de bon sens que les dirigeants. S'il est vrai que l'on ne doit pas attacher trop d'importance aux détails de chiffres, on ne peut nier que les niveaux d'épargne — considérés comme élevés en 1973 par rapport aux moyennes précédentes — sont en

hausse constante (et il y a même des raisons de croire que le niveau d'épargne a été sous-estimé récemment). Ces chiffres rendent vaine la crainte selon laquelle une inflation galopante entraînerait un désintérêt pour la monnaie; le revenu réel des catégories à revenu élevé — qui sont suppose-t-on les plus gros épargnants — ayant été sévèrement amputé, le record battu par l'épargne n'en est que plus remarquable ».

Espérons que les autorités ne viendront pas à bout de ce solide bon sens du commun des mortels.

République fédérale d'Allemagne : Aide à la Hessische Landesbank

L'Association des caisses d'épargne et centrales de virement allemandes (DSGV) avancera chaque année et cela pendant cinq ans 30 millions de DM à l'association régionale du Land de

Hesse, la Hessischer Sparkassen und Giroverband, afin d'aider à combler le déficit de la Hessische Landesbank Girozentrale à Francfort. Son but est d'aider la HLB à surmonter la crise financière qu'elle traverse actuellement; le remboursement devrait commencer en 1980. La HLB a subi des pertes, notamment dans ses investissements dans l'industrie allemande du bâtiment qui essuie actuellement les conséquences de la crise économique. En République fédérale allemande, des milliers d'appartements et de maisons restent inoccupés faute d'acheteurs ou de locataires.

En observant toujours scrupuleusement toutes les dispositions statutaires et réglementaires en matière de prêts et crédits, les Caisses Raiffeisen suisses peuvent se passer de toute aide extérieure ou « d'en haut ».

Pays-Bas :

Les services des chèques postaux rétribuent les dépôts des entreprises

Jusqu'à présent, les services des chèques postaux ne rétribuaient que les dépôts privés et cela au taux annuel de 1,5 %. A partir du 1^{er} janvier 1975, ils verseront aussi un intérêt sur les dépôts des associations et institutions d'utilité publique et, à partir du 1^{er} juillet 1975, les dépôts des entreprises recevront vraisemblablement un intérêt de 1,5 %. La généralisation de la rétribution des dépôts s'inscrit dans le programme d'extension des services bancaires offerts par la caisse d'épargne postale et les services des chèques postaux.

Les services des chèques postaux hollandais ne sont certainement pas des institutions de bienfaisance. Ils parviennent néanmoins à rétribuer, même modestement, les dépôts de leur clientèle.

Bon exemple que nos PTT devraient imiter.

France :

Les banques devront toujours payer les chèques inférieurs à 100 francs

Selon une récente loi sur la prévention et la répression des infractions en matière de chèques, dès qu'un accident de paiement interviendra, les banques devront réclamer aux titulaires des comptes insuffisamment approvisionnés les formules de chèques en leur possession. Elles ne pourront en délivrer de nouvelles avant un an, sauf si le titulaire a fait preuve de sa bonne foi en approvisionnant son compte dans un certain délai.

La sévérité de la répression est accrue pour les tireurs de mauvaise foi. La responsabilité des banques est accrue elle aussi. Elles sont passibles notamment d'une amende de 2000 à 60 000 francs si elles ne déclarent pas les incidents de paiement à la Banque de France dans un certain délai. Elles sont tenues de payer les chèques tirés sur des formules dont elles n'ont pas réclamé la restitution malgré un incident de paiement, et ce à concurrence d'une somme qui doit encore être fixée mais ne pourra pas être inférieure à 10 000 francs.

Tout chèque d'un montant égal et inférieur à 100 francs sera aussi obligatoirement payé par les banques. Elles devront, lors de l'ouverture d'un compte ou de la délivrance d'un chèque, s'entourer de garanties légales et réglementaires (et notamment interroger la Banque de France, qui centralisera les informations sur les incidents de paiement).

Les infractions en matière de chèques ne sont pas toujours l'œuvre de gros requins. Lors de l'encaissement de « petits » chèques la prudence est donc de mise aussi.

de la valeur de remplacement des meubles et immeubles assurés.

Sans même s'en être rendu compte, nombreux sont les assurés auxquels un sinistre risque de réserver de non moins sinistres surprises. C'est la raison pour laquelle, à intervalles réguliers, mais au moins une fois l'an, au moment du paiement des primes, il faut vérifier si le montant assuré permettrait de remplacer les biens qui pourraient être détruits par un incendie.

Comment déterminer s'il y a sous-assurance ? L'article 69, al. 2 de la loi fédérale sur le contrat d'assurance dit ceci :

« Si la somme assurée n'atteint pas la valeur de remplacement (sous-assurance), le dommage doit être réparé, sauf convention contraire, dans la proportion qui existe entre la somme assurée et la valeur de remplacement ».

Nous avons donc une définition aussi juridique qu'élastique...

Une chose toutefois est certaine : si, au moment du sinistre, la valeur de la chose assurée (valeur dite de remplacement) est plus élevée que la somme d'assurance, l'indemnité à verser par la compagnie d'assurance subira une réduction.

C'est le cas tout spécialement lorsque la valeur d'assurance s'élève, ultérieurement à la conclusion du contrat, au-dessus de la somme d'assurance primitivement convenue par suite de renchérissement ou de nouvelles acquisitions. En cas de dommage total, l'assuré ne touchera que la somme figurant dans la police d'assurance, bien que la valeur de remplacement soit supérieure. En cas de dommage partiel, il recevra une indemnité réduite, proportionnée à la relation existant entre la somme assurée et la valeur de remplacement.

Illustrons cette limpide théorie par un exemple mis à notre disposition, en 1971 déjà par la Mobilière Suisse à Berne :

Il y a quelques années, M. B. a assuré l'inventaire de son ménage pour 30 000 fr. Or, le jour où, par suite de l'incendie d'une chambre, M. B. subit un dommage de 12 000 fr., l'inventaire du ménage avait atteint une valeur de 40 000 fr. ; afin d'éviter le paiement d'une prime plus élevée, l'assuré avait maintenu le montant de l'assurance à 30 000 fr. En appliquant la règle dite proportionnelle, on obtient ainsi

Nous écrivions en 1971 déjà...

Attention aux risques de la sous-assurance

Les risques de la sous-assurance sont particulièrement insidieux en période d'inflation et de renchérissement, parce que cette sous-assurance n'est pas révélée brutalement à une occasion quelconque. Elle se forme lentement, en suivant passivement, nous dirions même paresseusement, le rythme du renchérissement et de l'inflation. Au

moment de la signature du contrat, on a bien tenu compte de la valeur réelle, à ce moment-là, des choses ou des immeubles assurés. Puis, chaque année on a payé consciencieusement et ponctuellement les primes, en Père-Tranquille heureux et fier d'avoir bien marié ses filles et paré à toute éventualité. On ne songe guère à l'augmentation constante

indemnité : dommage = somme d'assurance : valeur de remplacement
ou

$$\text{indemnité} = \frac{\text{dommage} \times \text{somme d'assurance}}{\text{valeur de remplacement}}$$

de sorte que M. B. recevra

$$\frac{12\,000 \times 30\,000}{40\,000 \text{ fr.}} = 9000 \text{ fr.}$$

et devra prendre à sa charge le montant restant de 3000 fr.

Le preneur d'assurance fera donc bien d'examiner, de temps en temps, si ses sommes d'assurance correspondent toujours à la valeur des choses assurées.

Comme le dit si gentiment le proverbe : « Un homme averti en vaut deux ». Alors, Mesdames, Messieurs... à votre police d'assurance-incendie.

-pp-

Tribune du lecteur

1975, l'année de l'austérité

Célestin vous le dit sans détours...

« ... Mais cela suppose évidemment que tous les milieux intéressés comprennent que leur propre intérêt leur commande de modérer leurs exigences étant bien entendu que les sacrifices doivent être proportionnés au moyens de chacun... »

M. Pierre Graber, président de la Confédération, dans son allocution du jour de l'an.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la communication de *-mm-* dans le dernier numéro du « Messenger », sous le titre « Nous, l'Etat... »

Je trouve particulièrement captivant, après l'appel du président de la Confédération, le passage suivant, dont je laisse naturellement l'entière responsabilité à son auteur :

« ... Bref, à fin 1974 dis-je, TOUTE la métallurgie décide de n'augmenter TOUS les salaires, les plus bas comme les plus hauts, que de 5 %. Or, à la même date, TOUS les fonctionnaires ont une augmentation de salaire de 12,45 % qui passe sous une loi imprimée en première page de la « Feuille des Avis Officiels ». Il faut croire qu'il y a fonctionnaires et fonctionnaires... »

Dans son numéro du 24 décembre dernier, la « Nouvelle Gazette de Zurich » — référence qui exclut toute erreur ou malveillance — publie l'échelle des salaires pour 1975 du personnel de notre grande ville. Un véritable régal pour les yeux... Je relève ici ceux des municipaux et du maire. Voici la traduction libre du passage en question : « Les salaires des municipaux — sans allocation complémentaire éventuelle — sont fixés à fr. 130 446.—

(1974 : fr. 110 700.—) et celui du maire à fr. 142 044.— (1974 : fr. 120 000.—) ».

Espérons que M. le maire — Sigi pour les intimes — soit au moins content de son sort. Car son augmentation de 22 000 francs correspond à un modeste 18,33 %. Plus raisonnable est celle de 19 700 francs, concédée à ses collaborateurs directs : elle représente « seulement » un gentil petit 17,83 % ! Question-devinette : Pour une rate d'inflation de combien ?

Les recommandations et les appels à la modération sont sans doute destinés au menu fretin, n'est-ce pas monsieur Sigi ?

Certains apôtres de l'austérité et du retour à la simplicité trouvent injuste le système actuel des allocations de renchérissement, calculées selon un taux uniforme, donc le même pour tous les salariés d'une entreprise. Ainsi, dans la banque par exemple, sous-directeur et archiviste (il n'y a pas de sot métier...) auront droit à une augmentation de 8,5 % du salaire de l'année précédente, alors que le prix du pain et de la saucisse (de Saint-Gall ou d'ailleurs) est le même pour tout le monde. Il est vrai qu'aujourd'hui une formation plus poussée, le zèle et l'application, la valeur et la qualité du travail fourni ne sont plus des critères d'appréciation déterminants lors de la fixation des salaires, tout le monde étant en définitive cloué à son établi ou assis sur sa chaise huit heures par jour.

A Zurich, on a toujours été en avance d'une manche dans la course au progrès : les allocations de renchérissement pour 1975 sont calculées selon le vœu émis par les apôtres... (voir ci-

dessus) : Pour 1975, elle seront dégressives, mais de haut en bas... Décidément, on aura tout vu !

Ou bien est-ce la version zurichoise de l'appel du président de la Confédération demandant que « les sacrifices doivent être proportionnés aux moyens de chacun... » ?

MM. les municipaux et leur maire ont eu la meilleure part, et elle ne leur sera point ôtée... Célestin ne suit plus. Il est vrai que le jour de l'an son syndic lui a dit : « Célestin, t' fais vieux... »

Célestin

Pensée

Peu de chose nous console, parce que peu de chose nous afflige.

Pascal

Le prix de l'inflation

L'inflation est dangereuse. Les hyperinflation se sont toujours soldées par de longues crises sociales, économiques et politiques. Pensons à l'Allemagne en 1923 : le prix de l'inflation a été lourd non seulement pour les épargnants, mais pour les fonctionnaires, les ouvriers, les salariés et surtout les retraités. Le national-socialisme a recruté ses adhérents parmi les victimes de l'inflation allemande. De même, dans les Balkans, au lendemain de la guerre, les inflations galopantes ont créé un appauvrissement et un mécontentement qui ont facilité la prise du pouvoir par les communistes. L'hyperinflation, par ailleurs, encourage les trafics illicites, la corruption et l'apparition d'une classe de nouveaux riches.

Attribuer à l'inflation uniquement des causes extérieures est une erreur. Certains économistes prétendent même que l'on peut vivre avec l'inflation. Ils disent que des mesures de contrôle risquent de provoquer des retournements conjoncturels et de réduire la flexibilité des mécanismes économiques. Autrement dit, le prix d'une stabilisation serait plus coûteux que le prix de l'inflation. Cette interprétation est parfaitement fondée en termes politiques, car les gouvernements de stabilisation ne sont pas populaires. La démonstration n'est pas apportée en termes économiques et sociaux.

Certains disent que le pouvoir d'achat réel des salariés augmente lorsque les hausses de prix sont plus fortes.

Exemple : la France depuis 1918. Certes, les salariés, grâce à leur combat syndical, ont pu faire augmenter progressivement leurs salaires en rapport avec la hausse des prix, mais toutes les catégories de personnes ne disposent pas des mêmes pouvoirs de pression et l'inflation suscite de nouvelles inégalités sociales. Les premières victimes de l'inflation sont les personnes âgées, les fonctionnaires et les épargnants. L'épargne individuelle, celle des ménages, ne peut pas être encouragée si les effets de la hausse des prix ne sont pas corrigés.

Les mécanismes de l'inflation ne se résorbent pas par eux-mêmes. La hausse des prix ne s'arrête pas si elle n'est pas combattue. Il est faux de croire qu'une crise internationale ou une récession arrête automatiquement la hausse des prix, bien au contraire, la crise amplifie l'inflation. Le temps de la déflation est dévolu.

L'inflation doit donc être maîtrisée car elle est l'anti-progrès. Or, toutes les nations aspirent au progrès économique. La soumission à l'inflation est une démission des responsables de l'économie nationale. *M. Bd.*

actuelle. Il remercie la population de la confiance témoignée, les comités, le gérant et son épouse du beau travail accompli durant ce 48^e exercice.

Des comptes présentés par M. N. Dobler, gérant, il est à relever que la population du village a compris que le vieux slogan des Caisses Raiffeisen « L'argent du village travaille au village » est toujours actuel. En effet, les chiffres relevés nous démontrent clairement l'intense activité des déposants et des sociétaires dont la fidélité et l'appui sont des gages précieux pour l'essor futur de la Caisse. La somme du bilan a passé de fr. 4 069 082.90 à fr. 5 065 441,10, accusant une augmentation de fr. 996 358.70. Le capital épargne accuse une augmentation de fr. 585 367.50 pour atteindre fr. 2 963 208.30, les obligations, en augmentation de fr. 140 000.—, constituent un capital de fr. 950 500.—. La Caisse a pu satisfaire toutes les demandes d'emprunt et le compte débiteur se solde par fr. 5 002 311.50, en augmentation de fr. 988 170.50 sur l'année précédente. L'ampleur des services rendus aux membres et clients est relevée par le chiffre du roulement qui est passé de fr. 6 600 875.— à fr. 9 010 350.—, (augmentation de fr. 2 409 475.—). Le bénéfice de fr. 19 105.90 est versé à la réserve qui atteint le montant de fr. 138 728.70.

Au nom du conseil de surveillance M. Paul Gasser propose aux sociétaires de donner décharge aux organes responsables en acceptant les comptes tels que présentés.

L'assemblée se termine par la traditionnelle collation offerte par la Caisse et admirablement bien servie par la famille Marc Mahon.

Saulcy

C'est devant une quarantaine de membres que le président du comité de direction, M. Raymond Willemin-Bailat, ouvre ces assises, le 1^{er} mars écoulé, en donnant connaissance de l'ordre du jour. Pour la première fois, dans un brillant rapport, il relate l'activité de notre organisation pendant l'année écoulée et brosse un tableau de l'économie locale et générale.

A nos collaborateurs occasionnels

Paraissent dans ce numéro les comptes rendus reçus jusqu'au 18 mars 1975.

-pp-

Nouvelles des Caisses affiliées



Jura

Develier

Notre coopérative a tenu, samedi 8 mars 1975, sous la présidence de M. Roland Chapuis, son assemblée générale à laquelle ont participé de nombreux sociétaires. A cette occasion, l'administration a pu présenter un rapport favorable sur la marche des affaires au cours de l'exercice 1974. C'est ainsi notamment que l'effectif des membres a progressé pour s'élever à 139 et que la somme du bilan a crû à 2 719 034 francs. Au passif, les plus fortes positions avec les chiffres de 1 841 226 et 457 500 francs reviennent aux postes « Epargne » et « Obligations » qui trouvent leur contrepartie dans les prêts hypothécaires et les avances aux collectivités de droit public. Les réserves, augmentées du bénéfice annuel de 10 197 francs s'élèvent actuellement à 91 558 francs.

Le caissier signala que notre institution allait ouvrir dans l'année un nouveau bureau qui lui permettra de mieux se tenir à la disposition de la clientèle. M. Philippe Veya, représentant de l'autorité communale, se plut à remettre à la Caisse une appréciable subvention communale et bourgeoise qui aidera notre banque locale à se doter d'un mobilier moderne, les nouveaux bureaux entrant dans le cadre d'un équipement local.

Les comptes furent approuvés par acclamation sur proposition de M. Roger Gigon, président du conseil de surveillance. Un excellent souper servi par le personnel de l'Hôtel du Cerf mit un point final à cette 46^e assemblée qui marque une nouvelle étape dans la vie de l'institution.

Les Genevez

Près de la moitié des membres de notre Caisse Raiffeisen ont participé à l'assemblée générale du 15 février qui s'est tenue à l'école sous la présidence de M. Robert

Voirol. Le président du comité de direction a présenté un rapport très complet de la complexité des problèmes posés par la situation conjoncturelle actuelle.

Le caissier a ensuite commenté de manière détaillée les comptes du 41^e exercice. Tous les chiffres des rubriques enregistrent des hausses appréciables. Le bilan, avec une augmentation de 13,5 %, passe pour la première fois le cap des 3 millions. Le roulement, qui a nécessité plus de 1900 opérations, dépasse les 4,5 millions. La caisse d'épargne atteint 2,17 millions et les obligations, qui ne cessent de s'accroître, 609 000 francs. La sécurité des prêts hypothécaires est particulièrement grande puisque, sur un total de près de deux millions, il n'y a que 25 000 francs non garantis en premier rang. Le bénéfice annuel de 7000 francs porte le fonds de réserve à 127 000 francs. Le nombre des sociétaires demeure stable, avec 96 membres; cette stagnation a incité le caissier à lancer un appel pour que les jeunes adhèrent aussi à la Caisse locale.

Après lecture du rapport du conseil de surveillance par M. Edmond Rebetez, président, les comptes 1974 ont été approuvés à l'unanimité.

Il a alors été procédé au paiement de l'intérêt des parts sociales avant qu'une excellente collation, préparée par les comités eux-mêmes avec l'aide de quelques épouses — le temps des économies est là — ne prolonge quelque peu une agréable soirée.

fx

Glovelier

C'est samedi 15 février que s'est déroulée au restaurant du Café de la Poste notre 48^e assemblée annuelle. M. Louis Bailat, président, ouvre la séance en remerciant les sociétaires pour leur participation record à cette assemblée. Il rappelle la mémoire des sociétaires défunts, en particulier celle de M. Joseph Jeanguenat, ancien caissier, et demande à l'assemblée d'observer une minute de silence pour honorer leur mémoire. Dans son rapport le président relève l'importance de notre Caisse dans la vie locale et fait un tour d'horizon de la situation économique

Le gérant, M. Gaston Cerf, nous parle chiffres. Cinq nouveaux membres ont renforcé notre effectif en 1974, qui se monte à 52 sociétaires. Le bilan au 31 décembre 1974 se chiffre à fr. 1 474 133.97, en augmentation de fr. 73 254.90 par rapport à l'année précédente. Il prouve la vitalité de notre Caisse. Le mouvement général de fr. 5 257 480.12 s'est effectué en 777 opérations. Le bénéfice net, de fr. 13 439.90, est entièrement versé à la réserve, qui figure par

fr. 93 251.02 au bilan. Le gérant lance un appel à tous, particulièrement à la jeunesse, en faveur de l'épargne. Il assure les membres et clients que tous leurs problèmes seront traités avec discrétion et au mieux de leurs intérêts.

M. René Hulmann, président du conseil de surveillance, donne un aperçu de l'activité de cet organe au cours de l'exercice, soit contrôle des garanties, de la caisse et de la gestion en particulier. Il propose à l'assemblée d'accepter les comptes 1974 et d'accorder un intérêt brut de 5 % aux parts sociales, ce qui est voté à l'unanimité. Décharge est donnée aux organes responsables avec remerciements.

Le paiement de l'intérêt des parts sociales met fin à cette assemblée. Le président remercie tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de notre Caisse. Il invite les membres présents au Restaurant « Chez la Rose », où une collation leur est servie. C'est là que, tout en savourant un excellent vol-au-vent bien arrosé, se termine dans une belle ambiance raiffeiseniste cette magnifique assemblée.

G. C.



Vaud

Chardonne

Cette assemblée a eu lieu en mars dernier au sous-sol de la Grande Salle, sous la présidence de M. Ernest Verdan, président du comité de direction.

L'effectif des sociétaires est de 93. Neuf nouveaux membres ont été admis et sont accueillis chaleureusement.

Rapport du comité de direction

M. Ernest Verdan retrace l'activité de la « Raiffeisen » durant l'année écoulée; le roulement de fonds se monte à 5,2 millions de francs. En dépit de nombreux obstacles (ascension unilatérale des taux créanciers, prudence excessive des épargnants, manque de liquidités, instabilité du marché de l'argent) les comptes de 1974 se présentent d'une façon très réjouissante. Le fonds de réserve a pu être augmenté et se monte à environ 80 000 francs. L'épargne reste à la base de toute économie financière saine et elle doit être encouragée aussi sur le plan fiscal. L'incertitude de l'avenir doit nous inciter à une politique de renonciation et de modération, dominée par le souci d'une consommation bien calculée.

Exposé du gérant

M. James Meylan présente et commente les comptes de 1974. Ce dernier exercice fut certainement le plus agité qu'aient connu les Caisses Raiffeisen; outre le changement des statuts, il y eut la volatilité des taux, la rarefaction des capitaux et l'afflux des demandes de crédits. Fort heureusement tout s'est ter-

miné très honorablement pour celle de Chardonne, qui peut regarder l'avenir avec confiance. On constate une augmentation dans tous les secteurs et le bénéfice d'exploitation est de fr. 9 795.13. La somme du bilan passe allégrement le cap des 2 millions avec 238 carnets d'épargne, 59 obligations, 35 prêts hypothécaires, 22 comptes courants et 1281 écritures comptables.

Rapport du conseil de surveillance

Le président, M. F. Hürlimann, donne connaissance du résultat des expertises faites par cet organe de contrôle ainsi que les réviseurs de l'Union suisse. Tout est parfaitement en ordre et les conclusions et propositions sont acceptées sans discussion.

Elections statutaires

Les membres soumis à réélection sont confirmés par acclamation.

C'est avec regret que l'on a dû prendre acte de la démission de M. René Murisier, membre fondateur en 1943, entré au conseil de surveillance en 1946, puis au comité de direction en 1963, totalisant ainsi vingt-neuf ans de service bénévole, participant activement et judicieusement aux travaux des comités par ses conseils et ses décisions.

Pour lui succéder, l'assemblée a élu M. Louis Neyroud, ancien président du Conseil communal.

Partie récréative

La séance administrative se termina à 21 h. 40; elle fut suivie d'un modeste repas servi par M. Francis Perret, restaurateur, et d'un vin d'honneur (excellent 1973) offert par la commune.

Les participants eurent ensuite le grand plaisir d'assister à un spectacle de « fondu-enchaîné » présenté par M. Victor Gavin de Jongny. Ce photographe avisé a réalisé des projections simultanées de clichés en couleurs pris dans la région des Préalpes et accompagnés d'une musique appropriée et évocatrice. Ce montage audio-visuel compléta agréablement notre sympathique réunion.

R.

Corsier-Corseaux

En ouvrant, vendredi 7 mars à la Grande salle de Corsier, la 61^e assemblée générale — notre institution a en effet été fondée en 1914 — M. William Cornu, président du comité de direction, a rappelé les principes de solidarité et d'entraide qui sont à la base des Caisses Raiffeisen : coopératives inspirées par la confiance mutuelle, elles se doivent de soumettre périodiquement leurs comptes à l'approbation de leurs membres.

M. William Cornu a salué dans l'assistance M. Eric Volet, syndic de Corseaux, M. René Perrin, municipal à Corseaux, M. René Karlen, municipal à Corsier, M. J.-Ls Taverny, municipal à Jongny. Par un instant de silence, l'assemblée a honoré la mémoire des membres décédés depuis la dernière assemblée.

Rapport du comité de direction

Dans son exposé, M. William Cornu a commenté la situation économique générale. La pratique de l'épargne est freinée par la dépréciation accélérée de la monnaie, et par tout on a constaté la recherche de place-

ments sur des valeurs tangibles. Cependant notre Caisse a vu différents postes du bilan enregistrer des augmentations réjouissantes. L'incertitude quant à l'avenir économique, la diminution des postes de travail, les restrictions de crédits, tout cela ne peut manquer d'avoir une certaine influence sur le marché de l'argent. Mais M. William Cornu conclut sur des vues plus optimistes : par une consommation raisonnable, la pratique de l'épargne et une certaine retenue sur le plan des dépenses publiques, on doit arriver à réfréner cette dangereuse fièvre inflationniste, qui n'est après tout qu'une maladie humaine !

Pour conclure, le rapport présidentiel mentionne les nouveaux taux d'intérêts, fixés récemment selon les directives de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Il exprime la gratitude du comité au dévoué et compétent gérant, M. Willy Marti.

Rapport de caisse

M. Willy Marti a le plaisir d'annoncer des augmentations dans tous les secteurs. Le nombre des membres a passé de 224 à 229, celui des déposants de 518 à 537. Le roulement a atteint fr. 14 067 428.10, et le total du bilan s'élève à fr. 6 418 636.34, en augmentation de fr. 729 244.04 sur celui de 1973. Le nombre des opérations a passé de 3034 à 3447. Le bénéfice de fr. 31 733.29 porte les réserves à fr. 334 004.84. Ce magnifique résultat dit assez la large confiance dont jouit la Caisse Raiffeisen dans nos villages.

Mis en discussion, ces rapports ont été approuvés à l'unanimité.

Le conseil de surveillance fonctionne comme organe légal de contrôle. Son président, M. René Ducret, a relaté les expertises relatives à l'encaisse, aux garanties des prêts, aux procès-verbaux des séances du comité de direction. Si l'on ajoute que le réviseur de l'Union suisse contrôle également les opérations, on constatera que l'activité du gérant et celle du comité de direction offrent de larges garanties.

Partie récréative

Après cette partie administrative bien remplie, une agréable surprise attendait l'assemblée : un groupe de la Fanfare des Monts exécuta sous la direction de M. Gabioud quelques morceaux de son répertoire. Beaucoup de Raiffeisenistes parmi les exécutants : vignerons, artisans, agriculteurs, employés, engagés à divers titres dans cette communauté villageoise au sein de laquelle le dévouement et l'entraide ne sont pas de vains mots, mais des réalités quotidiennes. Une substantielle collation était offerte, et le fameux rouge « Gamay de Saint-Pierre », aussi bien que le Châtonneire de Corseaux furent vivement appréciés. Comme il semble aller de soi que les citoyens qualifiés assument des responsabilités, nul n'a songé à remercier les comités, qui, à titre bénévole, gèrent cette institution hautement respectable. Et il en est ainsi dans les 1165 Caisses Raiffeisen de la Suisse, cellules vivantes et actives, où l'on fait l'expérience que l'argent, s'il est un mauvais maître, peut devenir un bon serviteur de la communauté quand il est bien géré.

A. P.

Echallens

Sous la présidence de M. Paul Nicod, notre Caisse a tenu le 21 février dernier sa 61^e assemblée générale. Près d'une centaine de membres ont assisté aux débats.

Les comptes annuels de 1974 révèlent un roulement de fr. 8 016 745.79. Le compte d'exploitation fait ressortir un bénéfice de fr. 6 437.85. Le nombre des membres s'est vu accroître de 15 nouveaux sociétaires, ce qui porte l'effectif total à 157. Aucune démission, ni décès ne sont heureusement intervenus durant l'année écoulée. Par contre, il a fallu enregistrer la démission de M. Charles Weinmann, dévoué membre du comité de direction depuis 1962. Il a droit à la reconnaissance de tous pour son attachement à la société et ses conseils toujours avisés. C'est M. Gaston Bovay qui prend sa place au sein du comité. De plus, M. Robert Allaz, fidèle gérant depuis vingt-six ans, a décidé de laisser sa place à des forces plus jeunes. Il avait repris la gérance de la Caisse alors que celle-ci était forte de 89 membres et présentait un bilan de 570 000 francs. Que de chemin parcouru depuis lors, puisqu'aujourd'hui le bilan est de plus de 3 000 000 de

francs ! Il est juste de relever que l'activité de M. Allaz au sein de la Caisse n'est pas étrangère à son développement. D'une précision exemplaire, d'une disponibilité de tous les instants, notre caissier a su insuffler à notre coopérative un élan réjouissant. Nous ne pouvons que souhaiter à M. Gilbert Wicht, son successeur, de continuer dans cette voie. Force nous est d'associer M^{me} Denise Allaz aux sentiments de gratitude exprimés à son époux; elle a su, par sa politesse et son entregent, être toujours à la disposition de clients dont les horaires ne sont pas forcément admis dans les bureaux.

Un agréable souper, servi à la satisfaction des plus gourmands à l'Auberge de la Couronne, a clôturé cette assemblée fort bien réussie.

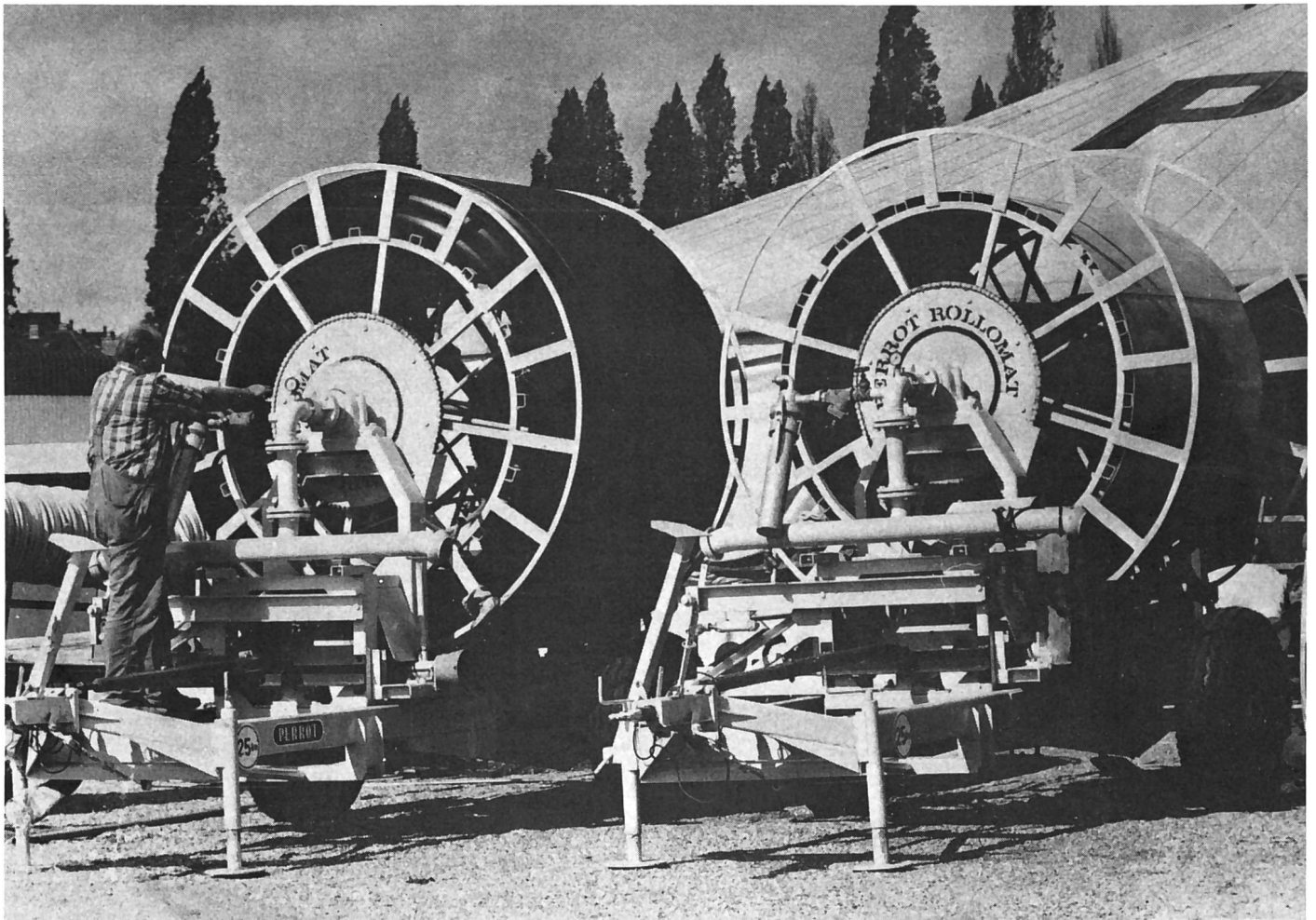
AG

Mézières

Depuis de nombreuses années, la soirée du deuxième lundi de mars est réservée à l'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen. En ouvrant la séance, le président Max Porchet a le chagrin d'annoncer le décès, survenu la veille, du père de notre dévoué gérant, M. Jacques Porchet, auquel va notre

sympathie; le défunt était un fidèle coopérateur. Après avoir salué les anciens membres présents des comités et les invités, la mémoire des disparus est évoquée et un instant de silence observé. Le secrétaire, G. Rochat, donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale. Pour se conformer au schéma de simplicité souhaité dans le numéro 2 du « Messenger », disons que l'assemblée de ce jour est consacrée à l'examen des comptes du 58^e exercice de notre Caisse, fondée en 1916 et forte aujourd'hui de 341 sociétaires. Le président présente le rapport de direction, avec chiffres commentés par le gérant; le roulement fut de fr. 37 394 295.80. Le bénéfice net de 1974, fr. 30 829.90, porte la réserve à fr. 409 506.40 au 31 décembre 1974. Le rapport de revision présenté par M. Buhlmann conclut à l'adoption des comptes présentés. Après le paiement de l'intérêt des parts sociales, il est présenté le film d'Henri Brandt « Terre à vendre », film qui nous laisse songeur et justifie un peu l'obstination de certain journaliste à vouloir sauver de la construction désordonnée de beaux sites de notre pays !

Un participant



Une gigantesque installation d'arrosage
 Franfort-sur-le-Main (DaD). — A l'Exposition internationale de l'agriculture à Francfort-sur-le-Main, on a pu se faire une idée du matériel moderne qui est aujourd'hui à la disposition des paysans. Ainsi, cette gigantesque installation d'arrosage est la plus puissante de son genre. A partir d'un seul et même endroit, la machine est capable d'arroser une superficie de 2,8 hectares. Il suffit de la transporter à l'endroit voulu et de la relier à une conduite d'eau. Son moteur autonome se charge du reste. Le prix de ce gigantesque « faiseur de pluie » se situe aux environs de 50 000 marks.

wl (Flash sur l'Allemagne)